

Périodique indépendant
d'opinions socialistes

N° 164

Été 2017



Page 4 **Grand entretien**

Le paquet «Prévoyance vieillesse 2020» en débat.

Page 7 **Énergie**

Après l'adoption de la stratégie énergétique 2050 le 21 mai dernier, comment continuer le combat?

Page 22 **Cinéma**

Avec *L'ordre divin*, la réalisatrice Petra Volpe revient sur les luttes pour le droit de vote des femmes en Suisse.

Page 23 **Livres**

Nos conseils de lectures pour l'été!

Le dossier

Le réveil des coopératives

*Parmi les trois grandes formes d'organisation du mouvement ouvrier, aux côtés des syndicats et des partis, on oublie souvent la troisième: les coopératives. Et pourtant elles ont été déterminantes pour l'affirmation de l'existence d'un monde ouvrier et pour le renforcement des positions dans de nombreuses régions du monde. Nous revenons dans ce dossier sur leur histoire mouvementée, et sur les perspectives actuelles qui s'ouvrent pour les coopératives. **Page 8***

À lire sur notre site

Livres : Avant-hier

Posted on 7 juin 2017 by webmaster@pagesdegauche.ch



Depuis dix ans, une petite équipe facétieuse baptisée «comité invisible» a pondu quelques volumes dont les ventes ont généralement été inversement proportionnelles à leur intérêt. Après *L'insurrection* qui vient en 2007 (un livre auquel le Ministère de l'Intérieur de l'époque...

[Continue Reading →](#)

2017, Bibliothèque, Exclusif, Bibliothèque, Deleuze, démocratie, France, livre

France: le cauchemar continue

Posted on 10 mai 2017 by webmaster@pagesdegauche.ch



Le résultat de l'élection présidentielle française est d'abord et avant toute chose le signe de la faillite d'un homme – François Hollande –, et sans doute aussi d'un parti – le Parti socialiste –, du moins de ses instances dirigeantes...

[Continue Reading →](#)

2017, Exclusif, PS, France, Macron, Valls, élections

Entretien exclusif avec Dan Gallin: « Il faut maintenir une passion révolutionnaire »

Posted on 1 mai 2017 by webmaster@pagesdegauche.ch



Dan Gallin a accompagné l'aventure de Pages de gauche dès le premier numéro en 2002. Le 26 février, nous avons fait le déplacement pour le rencontrer chez lui, à Carouge. Lorsqu'on discute avec Dan Gallin, ce sont plus de six...

[Continue Reading →](#)

2017, Entretien, Exclusif, Dan Gallin, démocratie, entretien, pages de gauche, PS, socialisme, URSS

Impressum

Abonnement annuel : Fr. 59.-
Abonnement de soutien : Fr. 150.-
Abonnement réduit
(AVS, AI, étudiant-e-s, chômeuses-eurs) : Fr. 49.-
CCP 17-795703-3

www.pagesdegauche.ch

Rédaction et secrétariat :

Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction :

Antoine Chollet (AC), Mathieu Gasparini (MG),
Stéphanie Pache (SP), Émilie Pasquier (EP),
Gabriel Sidler (GS), Arnaud Thiéry (AT)

Comité :

Cora Antonioli, Matthieu Béguelin, Valérie Boillat,
Dan Gallin, Claude Grimm, Anne Holenweg,
Pascal Holenweg, Line Rouyet, Alberto Velasco.

Maquette :

Marc Dubois, Graphisme éditorial, Lausanne

Secrétariat de rédaction et mise en page :

Gabriel Sidler, Lausanne

Webmaster :

Mathieu Gasparini, Lausanne

Dessins :

Christian Vullioud (Cévu)

Illustrations :

Photographies issues d'archives publiques,
www.flickr.com/commons

Relecture :

Cora Antonioli et Yvan Thiéry

Impression :

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Femmage

Colette Guillaumin (1934-2017)

Colette Guillaumin est morte le 10 mai dernier. Avec elle disparaît une figure majeure du féminisme du dernier tiers du XX^e siècle.

Après une thèse sur le discours raciste, dans laquelle elle décrivait avec beaucoup de précision les ressorts des stéréotypes raciaux à partir d'analyses linguistiques très subtiles, elle a fait partie du comité de la revue *Questions féministes* à la fin des années 1970, aux côtés de Christine Delphy, Monique Wittig ou Nicole-Claude Mathieu. Les huit numéros de cette revue forment le creuset de ce que l'on nomme le féminisme matérialiste. Certains des articles que Colette Guillaumin y publie seront ensuite repris dans un recueil intitulé *Sexe, Race et Pratique du pouvoir*. Sous-titré *L'idée de Nature, on y retrouve les deux thèmes sur lesquels l'auteure a porté son attention durant toute sa carrière, à savoir l'articulation entre les dominations fondées sur la race et sur le sexe.*

C'est dans un long article paru dans les numéros 2 et 3 de *Questions féministes* qu'elle propose pour la première fois de nommer

«sexage» le rapport d'appropriation complète du corps des femmes dans l'économie domestique, en le comparant à l'esclavage et au servage. Pour Colette Guillaumin, la femme ne vend pas sa force de travail à la manière d'un ouvrier ou d'une ouvrière, mais elle est littéralement appropriée, «prise en main» totalement.

L'admirable travail de Colette Guillaumin et des féministes matérialistes est une contribution essentielle à l'intelligence des rapports de domination. Il doit être redécouvert, commenté, analysé et utilisé par toute-s les militant-e-s qui ne se résignent pas à l'état du monde tel qu'il est.

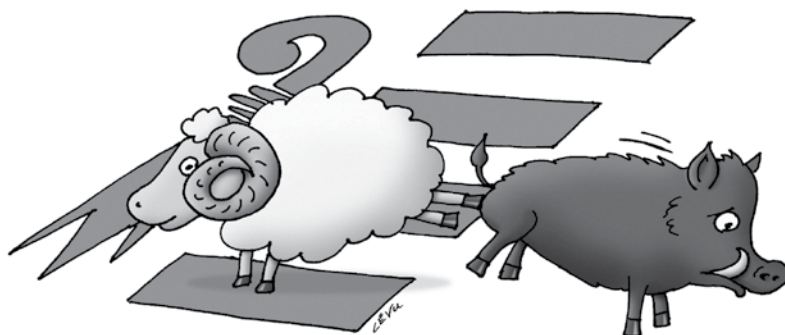
Antoine Chollet

À lire :

- Colette Guillaumin, *L'idéologie raciste, genèse et langage actuel* [1972], Paris, Gallimard, 2002.

- Colette Guillaumin, *Sexe, Race et Pratique du pouvoir*. *L'idée de Nature*, Paris, Côté-femmes, 1992.

- Collectif, *Questions féministes*, 1977-1980, Paris, Syllepse, 2012.



Avec le vote de Moutier, la fin de la question jurassienne?

ERRATUM

Dans le n° 163 de *Pages de gauche*, nous avons malencontreusement reproduit la mauvaise version de l'entretien avec Dan Gallin. On trouvera le texte final sur notre site Internet. Elle peut également être envoyée sur simple demande à nos lectrices et lecteurs qui souhaiteraient en avoir une version imprimée.

Éditorial

L'histoire n'est pas écrite

En 2010, l'UDC faisait accepter son initiative «pour le renvoi des étrangers criminels». Suite à l'adoption de l'initiative, le parlement a débattu d'une loi d'application. Le 28 février 2016, on a voté sur la question suivante: fallait-il une expulsion automatique dans tous les cas de condamnations, indépendamment de la situation concrète de la personne (ce que demandait l'UDC avec l'initiative de «mise en œuvre»)? Ou fallait-il au contraire faire confiance aux juges et leur permettre de prononcer des exceptions dans des situations particulières? C'est la deuxième option qui l'a, fort heureusement, emporté.

Cette option est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2016. Il est important de savoir comment les juges, qui se sentaient – à raison – directement visés par les initiatives de l'UDC, appliquent ce nouveau droit qui leur réserve la compétence de rendre des décisions individualisées.

Les juges disposent d'un pouvoir d'appréciation dans deux cas: d'une part, il est possible de renoncer à prononcer une expulsion même si celle-ci est en prin-

cipe obligatoire en raison de l'infraction commise. D'autre part, il est possible de prononcer une expulsion même si celle-ci n'est en principe pas obligatoire car l'infraction n'atteint pas un certain niveau de gravité. Il n'existe encore que peu de décisions concrétisant ces dispositions, mais elles ne vont pas dans le bon sens.

Le Tribunal cantonal vaudois n'a eu aucun problème à prononcer l'expulsion, facultative, d'un toxicomane français, arrêté en possession d'héroïne destinée à sa consommation personnelle et celle de sa compagne. Le fait que l'intéressé ait une fille en Suisse (qu'il ne voyait que sporadiquement) n'a pas pesé lourd face aux nombreux antécédents en matière de stupéfiants. En effet, indique la Cour, «le trafic de produits stupéfiants génère de nombreux effets collatéraux indésirables qui impactent le sentiment d'insécurité de la population». La marge d'appréciation est volontiers utilisée pour expulser des personnes marginalisées, sous couvert du «sentiment d'insécurité».

Dans un autre cas d'expulsion, en principe obligatoire,

la même Cour cite la Convention européenne des droits de l'homme et explique qu'il faut, dans certains cas, renoncer à expulser si l'expulsion est trop sévère au regard des liens qu'a tissés une personne avec la Suisse. Mais elle s'empresse d'ajouter que vingt ans de présence en Suisse ne justifient pas que l'on renonce à l'expulsion d'une personne condamnée pour avoir forcé la porte d'une baraque de chantier et volé une scie sauteuse ainsi qu'un marteau piqueur (d'une valeur de 3000 frs, d'ailleurs restitués à leur propriétaire) et qui avait des antécédents du même genre.

Il faut surveiller et commenter la jurisprudence, qui est publique. L'indépendance de la justice n'empêche pas que l'orientation de politique criminelle donnée par la jurisprudence soit débattue. En l'occurrence, les signaux d'alarmes doivent s'allumer en terres vaudoises, quand on voit comment est utilisée la marge d'appréciation laissée aux juges.

La rédaction

Au sommaire de ce numéro

- | | |
|---|---|
| <p>3 Éditorial
Renvoi des «étrangers criminels»</p> <p>4 Actualités
Grand entretien: le paquet «Prévoyance vieillesse 2020» en débat</p> <p>6 Vaud: élections cantonales</p> <p>7 Stratégie énergétique 2050: une première victoire</p> <p>7 Le poing et la rose</p> <p>8 Dossier
Le réveil des coopératives?</p> <p>9 Une histoire du mouvement coopératif</p> <p>10 Entretien avec Benoît Borrits: la transformation sociale grâce aux coopératives</p> <p>12 Histoire et actualité des coopératives d'habitation en Suisse alémanique</p> | <p>14 La Suisse romande à la traîne</p> <p>15 Fumez la Syndicale!</p> <p>15 La Maison du peuple de Renens</p> <p>16 Le travail dans les coopératives</p> <p>18 Mondragón: une alternative au capitalisme?</p> <p>19 Parti socialiste et coopératives</p> <p>20 Conclusion: que faire des coopératives?</p> <p>20 Bibliographie</p> <p>21 Culture
Ringier et Tamédia abdiquent: vive Fijou!</p> <p>22 Une histoire populaire de la France</p> <p>22 Cinéma: L'ordre divin</p> <p>23 Livres</p> |
|---|---|

Grand entretien

Le paquet «Prévoyance vieillesse 2020» en débat

La question du référendum contre le paquet Prévoyance vieillesse 2020 (PV 2020) a agité les partis de gauche et les syndicats ce printemps. Comme nous l'annoncions dans notre précédent numéro, Pages de gauche a souhaité donner la parole aux deux positions. Une discussion a donc eu lieu dans nos locaux le 9 juin dernier entre Rebecca Ruiz, Conseillère nationale PS, favorable au plan, et Michela Bovolenta, secrétaire syndicale au Syndicat des services publics (SSP), opposée à PV 2020.



Michela Bovolenta, secrétaire syndicale au SSP.

Dans un entretien au Matin dimanche le 26 mars, Ruth Dreifuss disait en même temps que «l'on aurait souhaité obtenir davantage que cette réforme» mais que les alternatives lui apparaissent «bien pires que ce qu'on a aujourd'hui sur la table», ajoutant que «tout en politique est affaire de rapports de force». Ne pose-t-elle pas ainsi le dilemme dans lequel se retrouve aujourd'hui toute la gauche?

Michela Bovolenta (MB): Si la politique est en effet une affaire de rapports de force, celui-ci ne doit pas être limité au parle-

ment, où il nous est en effet défavorable. Il faut dépasser le seul enjeu parlementaire sur cette question des retraites. Le rapport de force doit se construire dans la rue, par exemple par la mobilisation des syndicats et des associations féministes. À mes yeux, le compromis trouvé aux chambres est mauvais pour les femmes, et notre devoir est donc de le combattre.

Rebecca Ruiz (RR): Je rejoins le constat de Ruth Dreifuss, le projet n'est pas parfait puisqu'il y a ce point négatif majeur de l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans, mais il comporte en même temps des compensations importantes, qui sont aussi favorables aux femmes. En augmentant les rentes annuelles des retraité·e·s seul·e·s de 840 frs, les femmes seront particulièrement avantagées. La réforme va aussi améliorer le 2^e pilier des femmes, puisque le nouveau calcul du salaire assuré va permettre à un grand nombre d'entre elles de se constituer un 2^e pilier. Lors des débats parlementaires, la droite s'est montrée très agressive et voulait clairement faire échouer le projet du Conseil des États. Nous avons pu nouer un compromis historique avec le PDC pour le sauver et pour renforcer le 1^{er} pilier. Je pense que nous ne pourrions pas en retrouver de semblable. Mais le débat final, c'est la population qui le mènera.

Quel est le problème central de cette réforme?

MB: Dès le début, Alain Berset, Conseiller fédéral socialiste, a proposé le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. C'était une concession majeure faite à la droite avant même de commencer les négociations. Sur ce point, les associations féministes et les branches féminines des syndicats et des partis de gauche ont toujours affirmé qu'il n'était pas question d'augmenter l'âge de la retraite des femmes compte tenu des inégalités salariales persistantes. Sur ce point, pour moi, nous ne pouvons pas faire de compromis, et cela pour deux raisons principales. D'abord parce que, comme syndicalistes, nous défendons la réduction du temps de travail pour toutes et tous, et puis parce que les inégalités entre hommes et femmes sont encore très importantes, et pas seulement en termes salariaux. Les «compensations» obtenues au parlement ne compensent pas cela.

RR: Tout d'abord, je rappelle qu'Alain Berset siège dans un Conseil fédéral dont la majorité est à droite, et que le projet qui en est sorti ne pouvait pas correspondre sur tous les points à nos attentes. Ensuite, le PS s'est battu au parlement contre l'élévation de l'âge de la retraite des femmes. PV 2020 ne règle pas la question des inégalités salariales, évidemment, mais cela ne me semble pas être une raison suffisante pour faire couler l'ensemble de la réforme, même si nous devons poursuivre ce combat. Il a fallu attendre la fin des discussions au parlement pour que la droite abandonne l'élévation de l'âge de la retraite à 67 ans et quelques autres mesures particulièrement douloureuses, et il me semble certain qu'elle l'a fait en ayant en tête certaines de ses défaites en votation, notamment le refus de la baisse du taux de conversion en 2010.

MB: Un rapport de force se construit. À partir du moment où l'élévation à 65 ans n'était plus une ligne rouge, nous partions affaiblis. L'âge de la retraite des femmes à 64 ans constitue le dernier rempart contre une élévation à 67 ans. Je note également que cette élévation est la seule mesure d'économie du paquet, raison pour laquelle nous disons que la réforme se fait sur le dos des femmes.

Comment interpréter les compensations prévues dans PV 2020?

RR: Les rentes AVS sont aujourd'hui trop faibles pour une partie des rentiers. Par ailleurs, d'ici 2045, la Suisse comptera 80% de retraité·e·s en plus mais seulement 9% d'actives·ifs en plus pour payer les cotisations. Cela rendra la situation de l'AVS délicate. Par ailleurs, le 2° pilier est en difficulté. Le premier objectif de PV 2020 était donc de maintenir le niveau des rentes. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral a réfléchi à un concept global incluant les deux piliers, ce qui n'avait encore jamais été fait et qui est une excellente chose.

MB: C'est la promesse de maintenir le niveau des rentes. Lorsqu'on regarde dans le rétroviseur, on constate que le 2° pilier ne tient pas les promesses qui avaient été faites lors de son lancement. Aujourd'hui, les rentes du 2° pilier sont en baisse constante. En l'état, nous ne devrions pas mettre un centime de plus dans le gouffre des caisses de pension.

RR: Il faut quand même faire attention à un autre phénomène, qui est le report d'un certain nombre de personnes vers la prévoyance privée (le «3° pilier»), celles qui auront les moyens de s'en payer une, pour compenser les pertes de rente de la LPP. Nous devons aussi chercher à éviter cela.

Cette réforme était-elle indispensable maintenant, ou pouvions-nous attendre?

RR: Il y a une divergence tactique sur ce point. Pour la droite, l'objectif est d'affamer l'AVS et d'obtenir une augmentation automatique de l'âge de la retraite jusqu'à 67 ans. C'était cela qu'il

nous fallait absolument éviter, et c'est pourquoi l'alliance avec le PDC était aussi cruciale, car elle a permis de renforcer le 1^{er} pilier contre la volonté des autres partis bourgeois (PLR et UDC). Ensuite, les prévisions démographiques de l'OFAS laissent penser que l'AVS sera assez rapidement confrontée à des problèmes de financement, et qu'il faut donc la réformer pour empêcher la droite de la vider de sa substance.

MB: Les prévisions sur le désastre financier de l'AVS se sont toujours révélées fausses. L'AVS est financée par des cotisations non plafonnées sur la masse salariale, ce qui lui permet de profiter de la productivité pour verser davantage de rentes. Ce qui va mal dans notre système de retraite, ce n'est pas l'AVS, mais le 2° pilier. Et PV 2020, c'est 1,6 milliard de francs par an de plus pour ce dernier, alors même que les rentes qu'il distribue baissent. Je ne pense pas que cette réforme renforce l'AVS. Les 70 frs supplémentaires ne changeront pas grand chose à la situation actuelle car les personnes qui ne touchent que l'AVS continueront de devoir bénéficier des prestations complémentaires si la réforme est acceptée cet automne. Il faut que l'AVS remplisse son mandat constitutionnel, qui consiste à garantir le minimum vital. Or ce n'est plus le cas maintenant, ni avec PV 2020.

RR: Nous sommes parfaitement d'accord sur ce point, mais nous ne pouvons pas oublier que notre initiative AVS+ a été rejetée l'année passée. Les gens ont peur pour leur retraite, et nous devons être extrêmement vigilants à cet égard, car si nous attendons que la situation se dégrade, rien ne nous garantit que la population ne se rallie pas bientôt à des réformes nettement moins bonnes que PV 2020. J'ai aussi été frappée au parlement par la véritable aversion idéologique de la droite à l'égard de l'AVS, l'assurance sociale par excellence. Elle veut à tout prix l'affaiblir et renforcer les 2° et 3° piliers et elle ne lâchera pas cet objectif.

MB: Si la droite déteste l'AVS, c'est parce qu'elle fonctionne et parce qu'elle est solidaire et égalitaire! D'autres solu-



Rebecca Ruiz, conseillère nationale PS, Vaud.

tions existent pour assurer son financement: en éliminant les discriminations salariales entre hommes et femmes par exemple, ce sont 600 millions de francs de cotisations supplémentaires qui seraient payées chaque année. Autre exemple, en augmentant le nombre de places en garderie et en les rendant moins chères, les femmes pourraient augmenter leur taux de travail, et donc cotiser davantage aux assurances sociales.

Que se passera-t-il en cas de «non» le 24 septembre?

RR: La droite, qui serait victorieuse dans ce cas puisqu'elle s'oppose à PV 2020, a déjà fait savoir quel était son «plan B»: pas de réforme globale des deux piliers, passage à la retraite à 67 ans pour tou·te·s, suppression de la rente de veuve et poursuite de l'affaiblissement de l'AVS. Il ne faut pas oublier cependant que la front de droite est au moins aussi divisé que celui de gauche. Les faitières de l'économie le sont par exemple, les associations de défense des paysan·ne·s aussi.

MB: Si PV 2020 était refusée, ce serait une victoire pour les référendaires et cela ouvrirait un espace politique pour relancer la bataille visant à renforcer l'AVS sans augmenter l'âge de la retraite.

Propos recueillis par Antoine Chollet

Vaud

Élections cantonales

Les élections cantonales vaudoises de ce printemps ont reconduit un Conseil d'État à majorité de gauche face à un parlement de droite. Ces élections n'ont toutefois pas été un franc succès pour le PS Vaudois. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous voudrions suggérer quelques éléments susceptibles d'éclairer ces résultats.

Le contexte général n'est pas favorable au Parti socialiste en Suisse romande. La déroute du Parti socialiste français, largement commentée dans les médias romands, s'est sans doute répercutée sur l'image des Partis socialistes locaux. Par ailleurs, comme le montre une analyse des résultats électoraux en Suisse romande et en Suisse alémanique, effectuée par Marco Kistler (cf. tableau), l'électorat du PS s'effrite en Suisse romande depuis les élections fédérales de 2015, alors qu'il s'est renforcé lors des scrutins en Suisse alémanique. Bien entendu, le fait que le PS fasse en général de meilleurs résultats en Suisse romande peut expliquer une partie de ce phénomène, mais les résultats à Neuchâtel ou dans le canton de Vaud reflètent aussi, sans doute, une forme d'usure du pouvoir. Par ailleurs, la défense de la majorité gouvernementale

peut occulter l'enjeu de l'élection législative, qui repose sur les épaules des sections locales.

Querelles locales

Dans le détail, le PS vaudois a perdu 4 sièges au parlement, essentiellement au profit des Verts (3 sièges). L'extrême gauche reste stable avec 5 sièges, et les partis dits «du centre» (les Verts libéraux d'une part, «l'alliance du centre» d'autre part) augmentent légèrement leur représentation. Le bloc PLR-UDC obtient ensemble 74 sièges (sur 150, soit juste en-dessous de la majorité absolue), avec un gain de 2 sièges pour le PLR et une perte identique pour l'UDC.

Au lendemain du premier tour, le mot d'ordre a donc été de constater que le bloc PLR-UDC restait sous la majorité absolue et que les pertes du PSV profitaient à ses alliés. C'est vrai dans l'ensemble, et les districts où le PS perd des plumes sont ceux où des sièges avaient été gagnés de peu (l'Ouest lausannois) ou ceux où les sections avaient connu passablement de querelles internes ces derniers mois (la Riviera).

Compromis dynamique

Il n'en demeure pas moins que ce résultat médiocre intervient

après une campagne terne, où les membres du gouvernement ont passé leur temps à éviter de se critiquer, voire à venter le «compromis dynamique». La législature qui s'achève a été marquée par les réalisations issues de cette méthode, la mise en œuvre cantonale de la RIE III, que nous avons largement critiquée dans ces pages, en constituant le symbole. Or, cette campagne très apaisée a manifestement profité à la droite, voire aux quelques personnalités symbolisant ce compromis.

Concrètement, la stature gouvernementale de Pierre-Yves Maillard l'a assurément servi, puisqu'il fait le plein de voix auprès de celles et ceux qui votent sur les listes sans dénomination. Le même constat vaut peu ou prou pour Nuria Gorrite qui profite de son statut de sortante. Par contre, il n'y a pas d'effet d'entraînement pour le parti au niveau du Grand conseil. Le contexte d'une campagne aseptisée ne réussit pas à la gauche, et a même conduit à la non élections de quelques figures de la contestation au sein du parti, ce qui n'est pas très rassurant pour l'avenir.

Finalement, la touche tragique sera venue de la déclaration de candidature d'Isabelle Chevalley et de l'alliance de toute la droite, que le PSV n'avait pas vu venir et qui a recoloré une campagne un peu terne. À force de vanter le compromis, il semblerait que le PS ait oublié que la droite n'est pas un allié politique. Elle n'accepte le compromis que dans certaines situations, mais ne va jamais renoncer à affaiblir la gauche dès que l'occasion se présente. Il faudra s'en souvenir pour cette nouvelle législature de cohabitation à la vaudoise.

Arnaud Thiéry

D'où viennent les voix?

Il est intéressant de regarder la provenance des voix des candidat·e·s lors du premier tour de l'élection du Conseil d'État. Les trois candidat·e·s socialistes récoltent plus ou moins le même nombre de voix sur les listes socialistes (entre 36'000 et 37'000 voix), ce qui démontre une discipline de vote bien respectée. Or, si Pierre-Yves Maillard finit à près de 100'000 voix (Cesla Amarelle, non élue au premier tour, en récolte environ 72'000), c'est qu'il récolte environ 3'600 voix sur les listes UDC (2'400 pour Nuria Gorrite et... 390 pour Cesla Amarelle!), plus de 9'000 sur les listes PLR (7'600 pour Nuria Gorrite, 2'200 pour Cesla Amarelle) et surtout plus de 30'000 voix sur les listes sans dénomination, devant même Pascal Broulis (27'000 voix) et loin devant tous les autres (Nuria Gorrite en ayant environ 26'000, les ministres PLR sortants 23'000, Béatrice Métraux environ 19'000 et Cesla Amarelle environ 15'000). Pour l'anecdote, Pascal Broulis a été rajouté environ 8'000 fois sur les listes socialistes. AT

Suisse romande	
<i>Variations cumulées et pondérées en points de pourcentage, divisées par le nombre d'élections</i>	
PLR	+ 2,27
Verts	+ 1,81
PVL	+ 0,72
PBD	- 0,39
UDC	- 0,41
PDC	- 1,92
PS	- 2,18

Suisse alémanique	
<i>Variations cumulées et pondérées en points de pourcentage, divisées par le nombre d'élections</i>	
PS	+ 1,48
UDC	+ 0,86
PLR	+ 0,72
PVL	- 0,15
Verts	- 0,30
PBD	- 0,99
PDC	- 1,22

Stratégie énergétique 2050

Une première victoire

Le 21 mai dernier, le peuple suisse a accepté à une large majorité le premier paquet de mesures liées à la stratégie énergétique 2050. Centrée sur les ressources mises en œuvre pour approvisionner la Suisse en électricité et le développement des énergies renouvelables, cette votation impliquait aussi l'abandon progressif de l'énergie nucléaire. En faisant confiance au Conseil fédéral ainsi qu'à tous les partis hormis l'UDC, les citoyen-ne-s suisses n'ont pas été dupes des arguments trompeurs avancés par les opposant-e-s.

Par une révision totale de la Loi sur l'énergie (LEne) acceptée en septembre 2016, le Parlement a adopté un paquet de mesures visant à réduire la consommation d'énergie, améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir les énergies renouvelables.

Ceci intervient notamment par l'octroi de subventions et d'allègements fiscaux incitant les propriétaires immobiliers à assainir les bâtiments anciens, une mesure centrale dans la mesure où le parc immobilier suisse est responsable de plus de 40% de la consommation d'énergie du pays. Cette révision ouvre en parallèle diverses mesures financières permettant de favoriser les énergies issues du solaire, de l'éolien, de la biomasse, de la géothermie et des installations hydroélectriques, notamment en déclarant d'intérêt national les installations s'y rapportant et en accélérant les procédures d'autorisation. Répondant efficacement aux besoins énergétiques du pays, ces mesures ne bradent pas pour autant les règles de protection de la nature et du paysage, qui sont mises sur un pied d'égalité avec les buts poursuivis par la création de telles installations. Enfin, la LEne interdit également toute construction de nouvelles centrales nucléaires. L'incident de Fukushima en 2010 constitue le dernier rappel en date du danger que représentent les centrales nucléaires pour l'environnement et la population civile, un danger d'autant plus grand que la Suisse détient le record de la centrale nucléaire la plus vieille au monde (Beznau).

Par cette révision en profondeur, le Parlement a positivement pris conscience de l'importance pour la Suisse d'opérer (enfin) le virage énergétique lui permettant de se distancer des ressources passées pour s'orienter vers l'avenir. D'une importance cruciale en termes d'environnement et de sécurité, ce virage permet aussi à la Suisse de se positionner comme un acteur de premier plan dans l'innovation et les énergies vertes. Le développement de technologies de pointe, tant en matière de production d'électricité que d'efficacité énergétique, profite à l'économie toute entière, d'autant plus que les fonds investis le sont ainsi directement en Suisse.

Consommer local

Cette évolution bienvenue n'a heureusement pas été bloquée par les arguments avancés par les opposant-e-s, qui mélangeaient contre-vérités et approximations trompeuses.

Ils-elles prétendaient ainsi notamment et en substance que la LEne coûterait près de 3200 frs supplémentaires à chaque ménage suisse, alors que l'augmentation annuelle de la facture d'électricité par ménage équivaudra à 40 frs. Cette faible augmentation sera d'ailleurs vraisemblablement compensée par les économies qui pourront être réalisées par les améliorations apportées en termes d'efficacité énergétique. Ils-elles évoquaient aussi une prolifération de la bureaucratie et des interdictions, alors que les procédures d'autorisation et de subventionnement seront au contraire allégées. Affirmant encore que la LEne engendrerait des pertes d'emploi et la baisse du niveau de vie, ils-elles faisaient fi des énormes avantages liés au développement des énergies renouvelables pour l'économie suisse.

En tant que seul parti ayant soutenu le «non», l'UDC a une fois encore démontré qu'elle s'inscrivait exclusivement dans le passé et refusait toute évolution ou innovation. Pourtant, le score élevé du «oui» (qui a dépassé les 58%) ainsi que le nombre important de cantons ayant accepté cette

révision (seuls quatre cantons et demi-cantons l'ayant refusée, dont l'Argovie qui dispose de deux des quatre centrales nucléaires du pays sur son territoire) démontre le fort soutien de la population pour le virage énergétique. Alors que la Suisse romande a guidé ce mouvement, Vaud détenant le record du «oui» avec un score de 73,5%, la Suisse alémanique et le Tessin ont également été très favorables au texte.

Il s'agit maintenant de continuer la mise en œuvre complète de la stratégie énergétique 2050 afin de permettre à la Suisse de se placer à la pointe du tournant énergétique et de l'innovation en termes d'énergies renouvelables. Ceci est d'autant plus important dans le contexte global actuel, dont l'incertitude s'étend également aux questions écologiques. En parallèle, il est aussi central de favoriser toute autre mesure profitant à l'environnement et au «consommer local». Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra efficacement défendre et assurer la pérennité de notre environnement et de nos paysages.

David Raedler

Vice-président des Verts vaudois

LE POING



À Genève, la coalition **Ensemble à Gauche** (EàG) se distingue particulièrement. Cette alliance regroupe six partis, dont La Gauche et Solidarités. Ce dernier parti est le plus important et se fait accuser d'hégémonie. Entre menace d'exclusion et autres joyeusetés, la gauche de la gauche utilise les moyens bourgeois non pas contre ces derniers mais contre elle-même. En effet, les minoritaires de EàG ont déposé la marque EàG afin d'empêcher les autres de l'utiliser. Et si on brevetait la gauche la plus bête du monde?

LA ROSE



Tout le monde prédisait une déroute pour le Labour aux élections du 8 juin dernier. Trop à gauche, trop archaïque, trop proche des syndicats, que n'a-t-on pas entendu contre son chef **Jeremy Corbyn**? Or celui-ci a déjoué tous les pronostics et a montré comment la social-démocratie européenne peut et doit gagner: en assumant son héritage et en défendant un programme clairement ancré à gauche. Une leçon à tirer pour tous les partis qui accumulent les défaites depuis quelques années un peu partout sur le continent.



Le réveil des coopératives

L'été est propice aux rêveries et Pages de gauche a l'ambition, souvent, d'y contribuer. Toutefois, pour ce dossier, il n'en est point question, car nous allons parler de solutions différentes, d'alternatives efficaces et d'engagement en commun. Les coopératives ont cela d'intéressant qu'elles existent depuis longtemps, que leur petite histoire recoupe souvent la grande. Leur existence est agitée, la forme prise par le mouvement coopératif multiple, mais si quelque chose les réunit, c'est certainement un principe ou une ambition émancipatrice.

Pour rendre compte de toutes ces dimensions, Pages de gauche a investi le champ d'étude des coopératives, entre définition des types de coopérative (de travail, d'habitation, de consommation, etc.), histoire et enjeux contemporains. Le dialogue entre coopératives et mouvement ouvrier semble s'être rompu à un moment donné. Si par exemple la plupart des Maisons du peuple sont des coopératives, leur évolution et l'utilisation de méthodes coopératives est parfois tombé en désuétude.

À l'inverse, on assiste en Suisse à une montée en puissance des coopératives d'habitation, phénomène lié à l'urbanisation. Si Zurich est traditionnellement un canton favorable à ce type de coopératives, d'autres cantons, notamment romands, mettent en œuvre depuis peu des politiques publiques nouvelles en leur faveur afin d'améliorer l'accès au logement. On sait en effet que les coopératives d'habitation offrent des logements de meilleure qualité et meilleur marché que le marché libre.

La ligne directrice de ce dossier consiste à dire que le potentiel de transformation sociale des coopératives est loin d'être négligeable. Au travers du temps et des régions, le mouvement coopératif a pris part à des luttes sociales, tout en représentant le résultat de ces luttes, une alternative au mode de gestion capitaliste. C'est cette double dimension, qui est peut-être parfois une tension entre être et devenir, qui rend le mouvement coopératif particulièrement intéressant.

Une histoire du mouvement coopératif

Au XVIII^e siècle déjà, des coopérations ont spontanément surgi entre de petit·e·s agricultrices·eurs ou au sein de cercles ouvriers, en réaction aux privilèges des riches et des patron·ne·s ou aux taux usuraires des banques.

DOSSIER Avec le développement industriel, quelques esprits critiques envers les méfaits sociaux de la société capitaliste, tels qu'Owen, Fourier ou Saint-Simon, ont analysé les premières expériences coopératives et en ont précisé les contours communs, soit: l'association volontaire, la démocratie dans le fonctionnement, l'esprit de service et non de profit.

Dès la deuxième partie du XIX^e siècle, à partir du Nord de la France et de la Belgique, les expériences coopératives essaimeront partout en Europe (et au Nouveau Monde). Parallèlement, avec Proudhon, Marx et Engels, la définition, la politisation et la radicalisation de la classe ouvrière se développent. Les utopies sociales – et le socialisme – s'expriment dans l'élan coopératif ouvrier, la conscience syndicale et l'action politique. Le mouvement de la coopération socialiste, et ses corollaires que seront Bourse du travail (bureaux de placement gérés par les syndicats) et Maison du peuple, est donc lancé. À partir de 1860, des coopératives ouvrières englobent tous les secteurs.

Dès le XX^e siècle, on assiste à une fragmentation, une sectorisation ou une spécialisation progressive. On distingue dès lors les coopératives agricoles, les coopératives de distribution et de consommation (par exemple: Coop, Migros), les coopératives bancaires (par exemple: la banque Coop, Raiffeisen) et d'assurance (par exemple: les mutuelles, Mobilière), les coopératives de production et de construction (par exemple la CIEL ou la COFAL, à Lausanne), les coopératives d'habitation, et enfin celles d'animation culturelle (par exemple l'Espace noir à St-Imier ou la Maison du peuple de Renens, voire page 15).

Depuis les années 1970-1980, on voit l'émergence de nouvelles formes transversales de coopératives, à l'image des coopératives bio/équitables, régionales (circuits courts) de production, de distribution et consommation. Parallèlement, les coopératives agricoles et de production et de distribution s'étendent en Afrique et en Amérique du Sud.

Quelle signification politique?

L'essor du mouvement coopératif s'inscrit en réaction au capitalisme, mais continue de s'inscrire dans une logique «marchande» (les biens et services produits par les coopératives sont proposés sur le marché, en principe libre). Il propose malgré tout une autre façon de concevoir l'économie, par une dimension politique et éthique, une dimension démocratique (un homme/une femme, une voix), une sortie de la logique spéculative (les parts de la coopératives ne peuvent être revendues avec plus-value, les bénéfices sont réinvestis ou redistribués entre les coopérateurs·euses), une intervention dans la gestion des capitaux, et une insertion temporelle de tous les acteurs (co-productrices·eurs, consommatrices·eurs - client·e·s) dans la durée (la relation perdure, n'est pas limitée au moment de l'échange).

La coopération socialiste a donc plusieurs rôles. En plus de celui, originel, de transformation politique et d'émancipation sociale, qui se manifestera par la création des Maisons du peuple, on peut citer celui de résistance et de protection (se regrouper pour mieux se défendre et se soutenir) qui se manifestera par la création de Bourses du travail. La coopération a en outre un rôle régulateur de l'économie de marché (les

coopératives d'habitation en sont un exemple criant). Les nouveaux types de coopératives qui ont récemment vu le jour favorisent les circuits courts et les échanges de proximité, se structurent dans la transversalité (coopératives d'activité et d'emploi) et font le choix de la re-territorialisation afin de favoriser la mutualisation (commerçant·e·s et artisan·e·s).

Certain·e·s penseuses·eurs socialistes de la fin du XIX^e siècle concevaient la coopération comme moyen de rompre «en douceur» avec le capitalisme. C'est toujours le cas. Le mouvement coopératif soustrait des pans entiers de la production à la logique spéculative. Il doit redevenir l'outil de l'économie solidaire après avoir été celui du mouvement ouvrier. Il faut se la réapproprier, comme outil non seulement économique, mais aussi social, culturel et citoyen.

Anne Holenweg



La transformation sociale grâce aux coopératives

Après un premier ouvrage consacré aux coopératives paru en 2015, Benoît Borrits vient de publier, avec Aurélien Singer, un nouveau livre sur le même sujet, Travailler autrement, les coopératives. Nous nous sommes entretenus avec lui sur le passé et l'avenir du mouvement coopératif.

DOSSIER Comment expliquer l'oubli des coopératives dans l'histoire du mouvement ouvrier?

Alors que celles-ci sont très importantes au XIX^e siècle – il ne faut pas oublier que les coopératives de travail sont nées en France –, qu'elles sont admises au sein de la Première Internationale (AIT) dès sa fondation en 1864, et qu'elles servent d'outils concrets de gestion de la production durant la Commune de Paris en 1871, on observe un tournant brutal lors du Congrès ouvrier de Marseille de 1879. À cette occasion, Jules Guesde et les guesdistes rompent avec les coopératives en mettant l'accent exclusivement sur la prise du pouvoir et sur la nationalisation de la production. Si Jean Jaurès est plus modéré sur cette question, il se fait surtout l'avocat du modèle anglais des coopératives de consommation.

À partir de ce moment-là, le mouvement ouvrier français commence à se désintéresser de la question des coopératives de travail. Il faut aussi ajouter qu'une partie du mouvement des associations ouvrières de production est relativement conservateur: il est très lié au christianisme social et cherche à résoudre l'antagonisme entre capital et travail. En 1914, de nombreuses coopératives participeront à l'effort de guerre, et, en 1940, le dirigeant du mouvement des SCOP (sociétés coopératives de production), Raymond Froideval, verse dans la collaboration. Fort heureusement, il n'emportera pas le mouvement sur cette pente car une majorité de coopérateurs participeront à la Résistance.

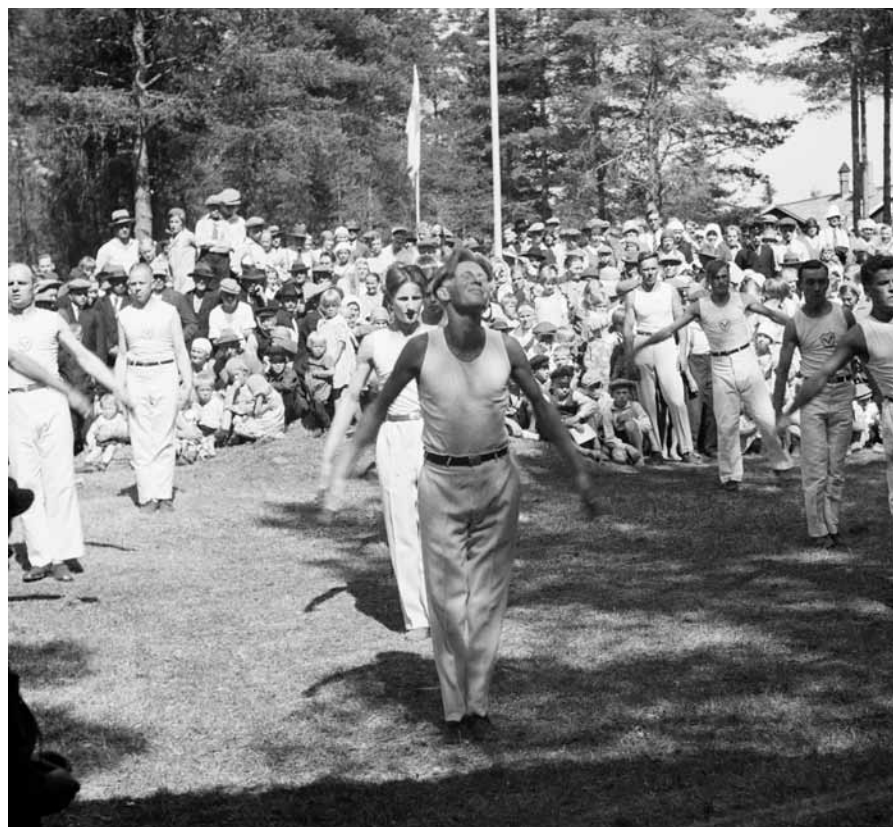
Ce n'est qu'après la guerre qu'on assiste à un renouvellement avec l'arrivée dans le mouvement des Communautés de travail, inspirées par des chrétien-ne-s de gauche et des militant-e-s d'extrême gauche. Dans les années 1970 et 1980, reprise des relations avec les syndicats, on voit même apparaître des SCOP «de lutte», comme chez Manufrance ou chez les anciens LIP. Aujourd'hui, le mouvement des SCOP est très pluraliste.

Quelle est la place des coopératives au sein du mouvement ouvrier?

Il y a deux traditions. On trouve les guesdistes d'une

part, qui considèrent que le parti doit diriger l'ensemble du mouvement, syndicats et coopératives compris, et que les trois éléments doivent être étroitement coordonnés. De l'autre il y a Jaurès, qui considérerait qu'il s'agissait de trois pieds indépendants. Cette seconde tradition a été la plus importante en France, ce qui explique les liens assez lâches entre les organisations partisans et syndicales et les coopératives, contrairement à d'autres pays européens.

Il faut aussi mentionner les coopératives de consommation, inspirées par Charles Gide et l'école de Nîmes, et qui se rassemblent en 1912, avec la Bourse des coopératives socialistes, dans la Fédération nationale des coopératives de consommation (FNCC). Elles auront une certaine importance dans la première moitié du XX^e siècle, en garantissant à la classe ouvrière l'accès à des produits bon marché et de meilleure qualité.



Comment expliquer les échecs historiques des coopératives ?

Il faut à mon sens distinguer deux périodes. Monter une coopérative a toujours été difficile car les salarié-e-s n'ont pas de capitaux, par définition. Ce problème lancinant du financement constitue l'argument principal contre les coopératives au XIX^e siècle. Il sera notamment utilisé par l'AIT, qui place la prise du pouvoir en tête de ses priorités.

On observe ensuite un renouveau à partir de 1945. Le niveau d'éducation des salarié-e-s est incomparablement plus élevé qu'auparavant, et ils et elles sont devenus capables de gérer efficacement les entreprises reprises ou les coopératives créées. Il existe également des outils de financement destinés aux coopératives qui sont plus efficaces. Dans cette période, on peut aussi mentionner l'exemple de Mondragon, créé au Pays basque, et qui est depuis devenue une immense multinationale mais qui fonctionne toujours selon un principe coopératif, mais c'est tout de même une exception par sa taille et sa longévité (voir notre article page 18).



Aujourd'hui, les SCOP ont de meilleurs résultats que les entreprises conventionnelles en terme de résilience face aux crises et de développement de leurs activités. Elles ont en moyenne une durée de vie plus longue que ces dernières. On l'a vu également en Argentine, où les reprises d'entreprises en faillite sous des formes coopératives se sont avérées durables, et ce mouvement progresse régulièrement.

Comment les différentes forces de gauche se positionnent-elles face aux coopératives ?

La gauche a souvent une attitude sympathique à leur égard, alors qu'il faut aller au-delà : les coopératives sont de véritables objets politiques de transformation sociale dont on aurait tort de minimiser l'importance.

Je dois ajouter que nous avons assisté à une inflexion désastreuse ces cinq dernières années en France. Le mandat de François Hollande a à cet égard constitué un recul très grave, et a fait resurgir une idée puissante dans l'imaginaire du PS français : ses dirigeant-e-s ne pensent pas que les travailleuses-eurs puissent prendre le contrôle de leurs propres entreprises. Quant à la gauche radicale, elle est plus keynésienne que portée sur la transformation sociale et le dépassement des sociétés de capitaux.

Du côté des syndicats enfin, les positions sont variables. La CGT a connu une évolution importante sur la question. Ce sont souvent les sections syndicales CGT d'entreprises qui sont à l'origine des projets de reprise et la confédération a alors tendance à accompagner les salarié-e-s dans cette démarche. Si la CFDT représentait l'auto-gestion dans les années 1970, elle a aujourd'hui évolué vers une position hostile, comme en témoigne la radiation d'une de ses sections, qui avait promu la transformation en SCOP de l'entreprise Seafrance, mise en liquidation judiciaire en 2011.

Quel avenir s'annonce pour les coopératives ?

Je suis optimiste. L'objectif fixé par la Confédération générale des SCOP d'atteindre

70'000 salarié-e-s dans quatre ans est certes ambitieux, mais pas irréaliste. Nous pourrions aussi avoir des surprises ces prochaines années, comme en Argentine où le mouvement a soudain pris une ampleur incroyable. Les SCOP pourraient très rapidement devenir un objet politique central, et c'est évidemment ce que je souhaite.

*Propos recueillis par
Antoine Chollet*

Petit glossaire des coopératives

Banques coopératives : Banque dont les déposant-e-s et les emprunteuses-eurs sont sociétaires.

Coopérative : Entreprise dans laquelle chaque sociétaire dispose d'une voix quelle que soit sa participation au capital. La rémunération du capital est limitée et le bénéfice sert à constituer des réserves impartageables.

Coopérative agricole : Coopérative créée par des agricultrices-eurs indépendant-e-s afin d'assurer en commun l'utilisation d'outils, la transformation et la commercialisation de leurs produits, ainsi que l'approvisionnement (engrais, semences).

Coopératives d'utilisatrices-eurs : Aussi appelées coopératives de consommation ou d'usagères-ers, les utilisatrices-eurs de biens ou de service y prennent les décisions. C'est la forme la plus répandue de coopérative.

Coopérative de travailleuses-eurs : C'est une société dont les salarié-e-s détiennent une part majoritaire du capital. En France, on appelle cela une SCOP (Société coopérative et participative).

Économie sociale et solidaire : Ensemble des activités des organisations privées qui adhèrent à certains principes, comme la recherche d'une utilité collective, l'absence de profits, la gestion démocratique, une forme de réciprocité dans les échanges, etc.

Société mutuelle : Société reposant sur la mise en commun des moyens de chacun-e pour faire face à un aléa. Elle intervient par des prestations financières (indemnisations, prêts, etc.) mais ne vise pas le profit.

Alliance coopérative internationale : Fondée en 1895, elle regroupe les principales coopérative et a publié une «Déclaration sur l'identité coopérative internationale», qui liste les caractéristiques des coopératives. AC

Histoire et actualité des coopératives d'habitation en Suisse alémanique

Le mouvement coopératif connaît un intérêt croissant. Dans de nombreuses villes et communes de Suisse alémanique et romande, des initiatives politiques voient le jour et tentent de lutter contre la pénurie de logements, les loyers élevés et le cloisonnement social et fonctionnel au moyen de recettes qui ont fait leurs preuves – à savoir par la promotion de la construction de logements d'utilité publique. D'un autre côté, les coopératives traditionnelles, de même que celles fondées dans le prolongement des mouvements soixante-huitard et des années 1980, développent en coopération entre elles des nouveaux projets et de nouvelles méthodes de travail qui visent à mieux tenir compte de l'exigence de durabilité, dans sa globalité.

DOSSIER Les nombreuses distinctions qu'a obtenu le projet *Hunzikerareal* de la coopérative d'habitation «*mehr als wohnen*» constituent pour l'instant le reflet le plus visible de l'essor rapide et important pris par le mouvement des coopératives d'habitations en ville de Zurich ces dix dernières années. Ce projet a été récompensé par le *World Habitat Award* pour l'hémisphère nord par le *UN-Habitat* et la *Building and Social Housing Foundation* ainsi que par le prix suisse de l'éthique de la HEIG-VD à Yverdon.

Le projet *Zwicky-Areal* de la coopérative de construction et d'habitation *Kraftwerk 1* a obtenu le prix «Regards 17» de la SIA (Société des ingénieurs et architectes) récompensant la durabilité dans le cadre de vie, et le prix d'architecture du canton. La reconstruction du dépôt de tram «*Kalkbreite*» par la coopérative de construction du même nom a obtenu à la fois le prix cantonal et la distinction de la ville pour des constructions de qualité.

Dans l'ensemble, il s'agit de projets qui visent à la fois des objectifs ambitieux en matière d'innovation sociale et de qualité architecturale – et qui les remplissent –, et qui proposent des solutions éprouvées et

convaincantes en termes d'espace, de société, de technologies et d'environnement.

De même, d'autres projets de nouvelles constructions et de rénovations menés par des coopératives de constructions plus traditionnelles, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, ont obtenu des distinctions de la ville et du canton en raison de leur qualité convaincante – proportionnellement, beaucoup plus que pour les projets portés par des maîtres d'ouvrage orientés vers le profit.

Une nouvelle dynamique

Les raisons de cette dynamique retrouvée des coopératives de construction et d'habitation tiennent à la fois de deux axes de développement et des conditions-cadres favorables.

D'une part, après les événements de 1968, quelques groupes organisés en coopératives y ont trouvé la manière de concrétiser la recherche de formes d'habitations communautaires et autogérées, ont acheté des maisons dans des villes (Bâle, Zurich, Berne) et les ont soustraites à la spéculation. La fondation de *Wogeno's*, organisation faitière des associations de maisons autogérées, s'est révélée encore plus efficace et montre un potentiel de croissance plus important

(Zurich, Argovie, Berne, COLO Bienne, GESEWO Winterthur, Lucerne, Soleure, Olten, Sursee, Gewo Züri Ost, coDHA Genève et même Munich). Les mouvements de jeunesse des années 1980 – qui voulaient tout, et tout de suite! – ont donné une nouvelle impulsion à ce mouvement. Beaucoup de nouvelles coopératives ont surgi de ce mouvement organisé à l'échelle européenne qui réclamait des espaces culturels autogérés, comme par exemple *Bärenfelderstrasse* à Bâle, *CIGUE* à Genève, *Karthago* et *Kraftwerk 1* à Zurich. Ils ont permis de mettre pratiquement en application des formes utopiques d'habitat et de vivre-ensemble dans des friches industrielles et des maisons occupées, et également de les décrire sur le plan théorique.

D'autre part, les coopératives de construction traditionnelles, qui s'étaient un peu endormies avec les années et qui doivent faire face à un important parc de logements nécessitant des travaux de rénovation et à un déclin de l'engagement de ses membres, se sont remises en mouvement.

Le centenaire du mouvement d'habitat d'utilité publique en 2007 en ville de Zurich a été l'occasion de se rencontrer et de réaliser un projet porteur d'avenir. Une cinquantaine de coopératives a fondé «*mehr als wohnen*» («plus qu'habiter»). Du même coup, ce projet a donné naissance à des coopérations semblables dans d'autres villes et régions : la Suisse orientale, Lucerne, Bâle, Berne, Bienne, Neuchâtel, Lausanne ou Genève, où plusieurs centaines d'appartements ont été réalisés dans des projets importants et ambitieux.

Une longue histoire

Les premières coopératives d'habitation sont issues des mauvaises conditions d'habitation après 1860, et particulièrement dès 1890 et jusqu'à la Première guerre mondiale dans les villes de Bâle, Berne, Bienne, Zurich,

Winterthur et Saint-Gall. Dès 1910 sont apparues les coopératives de cheminots, soutenues par la régie fédérale. En raison de l'importante pénurie de logements après 1918, de nombreuses villes, cantons, et la Confédération ont commencé à mener une politique active de promotion de la construction de logements, ce qui a provoqué un premier boom des coopératives d'habitation. La seconde vague de constitution et de construction est survenue pendant et après la Seconde guerre mondiale et jusque dans les années 1960.

Les figures de proue du mouvement coopératif comme Dora Staudinger, présidente de ABZ, qui est actuellement la plus grande coopérative d'habitation de Suisse, le formulait clairement: «Les gens ne pourront pas être libres dans leur travail et dans leur vie sociale en général, aussi longtemps qu'ils n'auront pas libéré la terre et n'en auront pas fait un bien commun pour toutes et tous» (1918). Il ne s'agissait pas d'avoir des «beaux logements», mais ces personnes voulaient, par l'entraide collective, fonder des alternatives concrètes à la société et construire un monde nouveau et meilleur.

Les «principes 1924»

Là où la pénurie de logement était particulièrement importante, elle n'a pas été résorbée uniquement par des programmes de construction communaux, parce que cela n'était pas finançable. À Zurich, les libéraux et les socialistes au conseil municipal se sont mis d'accord sur les «principes 1924» qui sont toujours en vigueur aujourd'hui et sont appliqués aux projets actuels. Sur cette base, la ville attribue, sous forme de droits de superficie, des terrains constructibles à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Elle garantit les hypothèques de la caisse de pension communale jusqu'à un maximum de 94% des dépenses d'investissement et elle libère 1% du capital social. Elle a en contrepartie droit à un siège au sein du comité de la coopérative et elle contrôle la tenue des loyers fondés sur les coûts de même que la tenue des comptes. Ainsi, une

coopérative peut débiter avec 5% de capital propre.

Ces principes du soutien à la construction de logements d'utilité publique ont été appliqués avec succès grâce à une politique foncière active dans la «Zurich rouge», depuis 1928, sous l'impulsion du maire Klöti. Jusqu'en 2011, le taux de logements d'utilité publique avait augmenté à 25% et c'est à une majorité de 76% que l'objectif d'atteindre un taux de 33% d'ici 2050 a été inscrit dans la constitution communale.

Miser sur la coopération

Des propositions politiques similaires visant un engagement renforcé des communes dans la politique foncière ou l'adoption de taux contraignants sont de temps à autre soumis en votation et ont souvent du succès dans les urnes (Dübendorf, Winterthur, Lucerne, Freienbach, Berne...). À l'échelle suisse, le taux de logements coopératifs est aujourd'hui à peine de 5% (160'000 logements) et tend à décroître en raison de l'augmentation des constructions de logements en propriété. L'objectif de l'initiative de l'ASLOCA d'inscrire un taux de 10% dans la Constitution fédérale pourrait aider à renverser la tendance, mais est refusé par le Conseil fédéral. Il semble avoir perdu de vue la bonne tradition suisse des coopératives et n'est pas convaincu de leur utili-

té comme troisième voie entre le logement locatif et la propriété individuelle.

D'un autre côté, le mouvement coopératif a de plus en plus de résonance au niveau international. Elinor Ostrom a obtenu en 2007 le Prix Nobel d'économie pour son travail consacré aux problèmes de l'action collective dans des situations de ressources naturelles limitées qui sont utilisées en commun. Pour gérer de manière appropriée et durable les ressources locales en matière de logement, il est souvent indiqué de miser sur la coopération locale des personnes concernées, plutôt que sur le contrôle étatique et les privatisations. Depuis 2016, l'idée des coopératives ainsi que la pratique de ce mouvement figure, sur proposition de l'Allemagne, sur la liste de l'héritage immatériel de l'UNESCO. C'est pour ces raisons que le Parti socialiste suisse promeut plus de coopératives dans son programme de 2010 et dans sa prise de position de 2016 sur la démocratie économique. Elles s'orientent en effet sur le principe «une personne, une voix» et se fondent sur les valeurs de justice, liberté, solidarité et durabilité.

Ueli Keller
Architecte indépendant
Wohnbaugenossenschaften
Schweiz, Coopérative
«mehr als wohnen»



Vue du quartier Huzikerareal, Coopérative de construction mehr als wohnen (Photo U. Meisser)

La Suisse romande à la traîne

On peut se demander pourquoi il y a si peu de coopératives d'habitation dans le canton de Vaud, alors que le canton de Zurich fait figure de pionnier suisse en la matière. Les politiques publiques ne sont pas étrangères à ce phénomène, mais la tradition historique y est sans doute aussi pour quelque chose.

DOSSIER On peut discerner plusieurs époques de fondation des coopératives d'habitation dans le Canton de Vaud. Schématiquement, les périodes fastes sont le début du XX^e siècle, les décennies d'après-guerre et le début des années 2000.

Dans les années 1920, les coopératives fondées sont souvent des coopératives ouvrières ou des coopératives de charité. L'objectif de ce type de coopératives est de mettre à disposition du logement de qualité à prix abordable. Durant l'après-guerre, de nouvelles coopératives sont créées, et surtout par les constructrices-eurs eux-mêmes qui mettront ensuite ces biens à disposition du plus grand nombre. Dernièrement, les coopératives créées poursuivent

des objectifs apparemment plus variés, notamment en termes de participation (définition du projet architectural, mode de vie collectif et participatif).

Il faut donc s'entendre sur une définition. Une coopérative est une personne morale, donc une forme juridique de société, inscrite au Registre du commerce. Elle «poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, des intérêts économiques déterminés de ses membres» (article 828 du Code des obligations). Ce n'est donc pas une société sans but lucratif (elle vise même à faire du profit, du moins à engranger des revenus), mais ce profit doit être redistribué aux membres, lesquels ne peuvent pas librement acheter et vendre leurs parts avec plus-value (comme pour une société cotée en bourse). Cela étant, cette définition est suffisamment large pour que la notion de coopérative recouvre un très large spectre de sociétés, avec toutes les nuances possibles notamment en termes de participation des membres. En outre, si les coopératives de logement tendent en général de favoriser l'accès à l'habitat, d'autres coopératives sont plutôt des regroupements des productrices-eurs qui collectivisent certaines charges (typiquement dans l'agriculture ou dans la banque) sans que la

question de l'accessibilité des produits soit prioritaire.

Soutien des pouvoirs publics

Face à la diversité des coopératives, un enjeu politique est celui du soutien des pouvoirs publics. L'étude récemment réalisée dans le canton de Vaud dans le domaine du logement indique que l'État commence à se demander comment favoriser le logement coopératif, qui montre de bons résultats en termes d'accessibilité. Actuellement, le soutien au logement coopératif se fait par le biais des communes, dont certaines mettent des terrains à disposition. Ce type de politique est cependant loin d'être généralisé et les coopératives suscitent encore la méfiance de nombre de collectivités publiques. Contrairement à d'autres cantons, comme Zurich, Genève ou Neuchâtel, l'État de Vaud s'implique très peu directement. Genève, par exemple, connaît des mécanismes de «prêts-relais» (pour financer les premières études lors du lancement des projets), et certains cantons acceptent de prendre des participations financières dans ces coopératives (mettant ainsi des fonds propres à disposition), sans beaucoup de contrepartie (notamment parce que l'État coopérateur ne dispose que d'une seule voix à l'assemblée, à l'instar des autres membres, le droit de vote étant indépendant de la participation financière). La définition de modes de soutien public aux coopératives ces prochaines années permettra de belles discussions, si l'on veut que l'État dépasse son rôle traditionnel de simple facilitateur entre les actrices-eurs privés.

Arnaud Thiéry

La situation vaudoise

Une récente étude réalisée par le Service des communes et du logement du canton de Vaud et le laboratoire de sociologie urbaine de l'EPFL dresse pour la première fois un panorama un peu complet des coopératives de logement dans le canton de Vaud. On y découvre un certain nombre de chiffres intéressants et aussi quelques pistes de réflexion politique.

Ainsi, ce sont 4,4% des logements en location qui sont détenus dans le canton de Vaud par des coopératives (contre 11,6% dans le canton de Zurich et 1,9% dans le canton de Genève). Plus du tiers de ces logements se concentrent dans le district de Lausanne. Le logement coopératif est un phénomène essentiellement urbain, ce qui se vérifie dans les autres cantons. Un autre élément très intéressant est que près de la moitié (48%) de ces logements sont détenus par les quatre plus grandes coopératives vaudoises (sur 139 coopératives d'habitation recensées au registre du commerce). En moyenne, le prix des logements coopératifs (montant du loyer par m² et par an) est de 19% inférieur au prix pratiqué sur le marché libre, et ce sans aucune subvention publique. AT

Fumez la Syndicale!

«Demandez la cigarette La Syndicale», pouvait-on lire dans la presse militante au début du siècle dernier. Suite à la répression de leur syndicat dans la fabrique Vautier Frères, les ouvrières licenciées avaient en effet fondé une coopérative de production de cigarettes.

DOSSIER «Nos vaillantes camarades d'Yverdon sont toujours sans travail. [...] Les Frères Vautier veulent les affamer». Comme le constate dans les colonnes de L'Exploitée Margarethe Hardegger-Faas, alors première secrétaire ouvrière de l'Union syndicale suisse (USS), les conséquences d'une mobilisation syndicale peuvent être sévères pour celles et ceux qui s'y mobilisent activement. Dans un contexte de forte répression du mouvement ouvrier où l'armée peut être envoyée pour garantir la «liberté de travail», elle continue en affirmant qu'il n'y a, pour les ouvrières désormais placées sur liste noire, «plus qu'un seul espoir: la production coopérative. Les premières démarches sont entreprises et bientôt nous ferons à nos camarades et amies des propositions sérieuses pour les délivrer à jamais de tout patronat».

C'est là l'origine d'une expérience de production coopérative originale qui se met en place à Yverdon en 1908: lancée grâce à des fonds récoltés par le biais d'un appel à souscription dans le journal syndicaliste révolutionnaire *La voix du peuple* et occupant une quinzaine d'ouvrière, l'atelier libre «La Syndicale» fonctionnera plusieurs années, et pourra même proposer à ses membres quelques jours de congés payés! Elle présente également la particularité d'être une coopérative entièrement féminine, ce qui n'est pas sans lien avec le rôle moteur qu'y joua Margarethe Hardegger-Faas, qui sera d'ailleurs bientôt exclue de l'USS en raison de sa proximité avec le syndicalisme révolutionnaire.

La commercialisation de cigarettes militantes se double d'un large appel au boycott des produits des patrons incriminés,

relayé par toute la presse ouvrière. Cette mise à l'index porte ses fruits et provoque une importante baisse de ventes de l'entreprise Vautier Frères, ce qui la conduira finalement à accepter de signer un contrat collectif. Généralement conçues comme la préfiguration utopique de l'organisation du travail dans la société future, les expériences coopératives peuvent donc également trouver parfois leurs origines réelles dans des conflits du travail et représenter des outils de lutte et de solidarité envers les victimes de la répression patronale.

Gabriel Sidler

Camarades,
Les cigares DE LAVALLAZ (Monthey) et les cigares VAUTIER FRÈRES (Yverdon et Grandson) sont boycottés.
Ne les achetez nulle part!
Ne permettez pas qu'on vende ces produits dans vos magasins, les sociétés coopératives de consommation.
Demandez les cigares HELVETIA, de la coopérative de production qui occupe des grévistes!

Encart paru dans L'Exploitée en août 1907.

La Maison du Peuple de Renens

DOSSIER De nombreuses Maisons du peuple ouvrent leurs portes entre 1919 et 1925 dans toutes les régions, et notamment la société coopérative de la Maison du Peuple de Renens & environs, créée le 3 juin 1921. Il semble nécessaire d'avoir à Renens un immeuble collectif pouvant assurer des locaux à toutes les organisations ouvrières, tant politiques qu'économiques, artistiques et sportives et organiser un lien entre toutes les classes laborieuses organisées de la localité et des environs, tout en respectant l'autonomie de chaque société adhérente.

À l'article 2 des statuts d'origine, ses buts sont décrits comme suit: «Former un centre de ralliement pour tous les ouvriers, employés et fonctionnaires, ainsi

que pour les organisations prolétariennes ayant conscience de leurs droits et devoirs de classe. Comme tels, ils pourront s'occuper de la chose publique dans le sens de la justice et par la libre discussion franche et courtoise. Mettre à la disposition des sociétés adhérentes des locaux pour y tenir leurs assemblées, répétitions, conférences et réunions diverses et, en faveur des membres, une bibliothèque, une salle de lecture et des jeux. Cultiver par tous les moyens possibles, l'esprit fraternel et solidaire, l'amour du beau et du bien et l'entente qui doit être à la base de toute collectivité humaine. Travailler au développement moral, intellectuel, artistique et physique de ses membres par la lecture et l'étude des journaux, en organi-

sant des causeries et conférences littéraires, scientifiques, économiques et sociales, en stimulant les sociétés adhérentes de chant, musique et sports.»

Lors de la fondation, il est décidé d'acheter le Mont-Blanc pour le prix de 90'000 frs (le Grand Hôtel étant trop cher et le Casino de Chavannes en mauvais état), et les travaux de transformation de la grande salle sont devisés à un prix de 35'000 et 40'000 frs. Les travaux sont financés par l'organisation d'une tombola, d'une soirée et d'une kermesse et une campagne pour l'achat de parts sociales.

La Maison du Peuple est aujourd'hui encore une coopérative. Ses missions restent inchangées.

Anne Holenweg

Le travail dans les coopératives

L'Organisation Internationale du Travail dispose d'un secteur dédié aux coopératives. Il réfléchit dans de nombreuses publications à leur place dans l'économie internationale, et est particulièrement attentif aux liens qu'elles entretiennent avec les syndicats. Nous avons demandé à trois de ses responsables de nous dire quels étaient à leur sens les enjeux auxquels font face les coopératives aujourd'hui.



DOSSIER Dans un monde du travail en mutation rapide, les entreprises coopératives connaissent un renouveau, qui leur permet de répondre aux besoins croissants et toujours plus complexes de leurs membres, d'offrir des services, de promouvoir les moyens de subsistance et de créer des emplois. On estime qu'au moins 250 millions de personnes participent à l'emploi coopératif dans le monde, et que les 300 plus importantes coopératives dans 25 pays ont réalisé un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de dollars en 2015. Les coopératives sont essentielles à la vie et à la subsistance de millions de personnes, dans des secteurs comme l'agriculture, les finances et le logement.

Les coopératives favorisent la stabilité et l'intégration financières

Durant les diverses crises financières, y compris celle d'Argentine en 2001, de nouveaux types de coopératives sont apparues et celles qui exis-

taient ont accru leurs activités. Les entreprises coopératives ont ainsi montré leur résilience. Les coopératives financières ont généralement obtenu de meilleurs résultats que les banques traditionnelles. Les coopératives d'épargne et de crédit, les banques coopératives et les unions de crédit ont progressé, maintenu les flux de crédit, notamment pour les PME, et préservé leur stabilité dans toutes les régions, tout en créant des emplois directs et indirects. Les sociétés d'assurance mutuelles et les coopératives ont également obtenu de meilleurs rendements que les autres prestataires d'assurance depuis le début de la crise économique en 2007 et la part de marché des assureurs coopératifs a également augmenté durant la même période.

Les travailleuses-eurs redécouvrent les coopératives

Les coopératives de travailleuses-eurs sont des en-

treprises dirigées et gérées par et pour les travailleuses-eurs, qui en possèdent le capital, disposent d'un vote égal sur le fonctionnement de l'entreprise et ont le droit de présenter leur candidature à son Conseil d'administration. Les coopératives de travailleuses-eurs se sont révélées durables, avec des taux de survie au moins aussi élevés que les autres types d'entreprises.

Historiquement, les syndicats ont participé à la création de nouvelles coopératives, renforcé les coopératives existantes et promu l'offre de services à leurs membres dans un cadre coopératif. Dans les pays du Nord, les syndicats appuient généralement le mouvement coopératif. Les coopératives de ces mêmes pays ont connu des niveaux de croissance impressionnants durant les périodes de changement.

Durant les récentes crises financières et économiques, de nombreuses entreprises ont fait faillite et des emplois ont disparu. Il est impossible de préserver tous ces emplois, mais les entreprises économiquement viables peuvent être rachetées par les travailleuses-eurs, qui en deviennent alors propriétaires. Prévoyant que cette tendance allait se confirmer dans un monde du travail en pleine mutation, plusieurs pays ont récemment adopté une législation instaurant un cadre financier et juridique qui facilite ces restructurations.

Le travail autonome est très répandu chez les travailleuses-eurs du Sud. Les travailleuses-eurs indépendant-e-s utilisent parfois le modèle coopératif pour absorber les coûts supplémentaires, tels les frais d'agence et les retards de paiement, et remédier à l'absence de contrats.

Par ailleurs, dans les pays du Sud, l'ambiguïté des relations de travail dans l'économie informelle a incité certain-e-s travailleuses-eurs de ce secteur à créer des entreprises coopératives. Au niveau mondial, les femmes qui travaillent dans l'économie informelle sont pour une large part des travailleuses domestiques. Les coopératives

de travailleuses-eurs domestiques appuient les efforts d'organisation de leurs membres en leur offrant divers services, tels l'accès au financement, l'éducation et des services de placement.

Soins aux personnes âgées et à d'autres personnes

La demande de soins de qualité aux personnes âgées devrait augmenter au cours des prochaines décennies. Les aidant·e·s sont en majorité des femmes employées de manière informelle, et beaucoup d'entre elles sont des travailleuses migrantes, particulièrement vulnérables à l'exploitation et aux pratiques d'exclusion sur le marché du travail.

Les coopératives présentes dans ce secteur ne se limitent pas aux services aux personnes âgées, elles offrent un large éventail de services, allant de la garderie aux soins à domicile pour les personnes handicapées et les malades chroniques. Dans tous les pays, la prestation de soins par des entreprises coopératives constitue l'un des nouveaux moyens permettant d'offrir efficacement des soins de qualité centrés sur la personne. Des recherches récentes montrent que les coopératives peuvent offrir de bonnes conditions de travail dans ce secteur économique, notamment en ce qui concerne les avantages sociaux, le pouvoir de négociation et des horaires réguliers, notamment pour les travailleuses.

Les besoins des travailleuses-eurs migrant·e·s et des réfugié·e·s

À l'avenir, les marchés du travail devront faire face à une augmentation continue des migrations de main-d'œuvre et des flux de réfugié·e·s. Pour les travailleuses-eurs migrant·e·s, les coopératives apparaissent comme une porte d'entrée sur le marché du travail formel, et une initiation à l'entrepreneuriat, dans la mesure où elles les aident à accéder à la protection sociale et à d'autres services dans les pays d'accueil. Les coopératives financières leur offrent une infrastructure abordable pour toute une gamme de

services financiers, et réduisent les coûts d'envoi des fonds dans leur pays d'origine.

Réponses des coopératives aux changements environnementaux

Les coopératives participent de plus en plus à l'adaptation aux changements climatiques (par exemple: l'assurance-récolte mutuelle, les coopératives agricoles favorisant la diversification des cultures ou une meilleure gestion des bassins hydrographiques) et aux mesures prises pour y remédier (les coopératives d'énergies renouvelables, les coopératives forestières et agroforestières). Dans les zones urbaines, des coopératives s'occupent de la gestion des ordures ménagères, notamment les coopératives de collecte de déchets créées dans certains pays comme l'Inde, le Brésil, la Colombie ou l'Afrique du Sud. Ces coopératives fournissent non seulement les services nécessaires à l'amélioration de la gestion des déchets et du recyclage, mais aident également leurs membres à améliorer les conditions de sécurité et de santé au travail, appuient les activités de formation et facilitent l'accès aux services financiers. Certaines coopératives de collecte des déchets commencent à offrir des postes de responsabilité aux femmes, favorisant ainsi leur pleine participation.

Dans tous les secteurs, de l'agriculture à l'énergie, les coopératives sont de plus en plus soucieuses de rendre leurs modes de fonctionnement plus respectueux de l'environnement. Dans le secteur des énergies renouvelables, par exemple, elles bénéficient de plusieurs avantages concurrentiels, y compris le contrôle démocratique de la production et de l'utilisation de l'énergie au niveau local, la capacité de créer des emplois locaux et des prix raisonnables.

Thèmes clefs des débats futurs

Malgré leur résilience, leur viabilité et le potentiel dont elles ont fait la preuve, les coopératives restent souvent des acteurs économiques marginaux. Elles continuent de faire face à plusieurs difficultés, tant internes,

comme les problèmes de gestion, qu'externes, comme les obstacles juridiques.

Le mouvement coopératif et les entreprises qui le composent sont confrontés à plusieurs défis. Le cadre réglementaire applicable aux entreprises coopératives est insuffisant dans de nombreux pays, en raison de lois restrictives dues à la tradition de contrôle étatique, ou de l'absence d'un cadre juridique coopératif moderne, qui reflète les réalités changeantes du monde du travail.

L'irrégularité des sources de financement empêche parfois le mouvement coopératif d'élargir et de reproduire ses pratiques de coopération. Les sources de financement traditionnelles n'ont pas toujours le savoir-faire voulu pour identifier les initiatives prometteuses des coopératives et des autres entreprises de l'économie sociale et solidaire.

La dimension essentiellement locale des coopératives, axée sur les besoins de leurs membres et utilisateurs, entrave leur pleine participation aux débats politiques aux niveaux national et international.

Il convient donc d'élaborer et d'adopter de nouveaux cadres juridiques qui favorisent l'établissement et la croissance de nouveaux types de coopératives, dans le respect des droits et de la protection des travailleuses-eurs, des membres et des utilisatrices-eurs des coopératives. Il convient également de développer des techniques et des intermédiations financières mieux adaptées, afin d'appuyer l'expansion et la reproduction des pratiques coopératives.

Il faudrait enfin établir des lignes directrices internationales sur les statistiques coopératives, afin d'évaluer l'impact du mouvement coopératif et d'effectuer des analyses comparatives sur les avantages et inconvénients des différents modèles de gouvernance d'entreprise.

*Simel Esim, Waltteri Katajamäki et Guy Tchami
Organisation Internationale du Travail, secteur «coopératives»*

Mondragón: une alternative au capitalisme?

DOSSIER La plus grande entreprise du Pays Basque est groupe coopératif du nom de Mondragón. Ce groupe fait partie des dix plus grandes entreprises espagnoles, tant au niveau du chiffre d'affaires que du nombre d'employé·e·s. Créé en 1956 par cinq jeunes inspirés par un prêtre républicain, le groupe Mondragón a connu une expansion constante depuis pour compter dorénavant plus de 110 coopératives, environ 80'000 travailleuses-eurs et détient plus

de 75 filiales en dehors d'Espagne. Si ces coopératives basques se sont construites en opposition à Franco, elles ont aussi bénéficié du protectionnisme économique de ces années. L'accès au marché commun et la mondialisation testeront la résistance du modèle coopératif.

La première coopérative, Ulgor était une entreprise de chauffage, organisée en coopérative ouvrière, détenue et dirigée par ses travailleuses et disposant d'une direction nommée et révocable par une assemblée générale. Autour de ce noyau, d'autres coopératives sont venues s'ajouter. La volonté des fondateurs était de conserver des entreprises à taille humaine dans lesquelles la pratique coopérative garde son sens. A ces coopératives de travail, des coopératives de consommation, agricoles de formation, voire même de recherche s'ajouteront au fil du temps.

Afin de financer ce développement une banque sera créée en 1959, comme coopérative de second niveau, soit qui est détenue par les autres coopératives, la Caja Laboral. En 1967, suivra une mutuelle, la Lagun-Aro. Elle fournira des assurances contre le chômage, la maladie, etc. C'est à la même période qu'un premier groupe coopératif se crée, Ularco, afin de partager les profits et les pertes. Cette structuration en groupe permet d'offrir un emploi à vie aux sociétaires. D'autres groupes se constitueront ainsi pour finir par fusionner dans un grand groupe en 1987, Mondragón.

Une évolution pernicieuse

Toutefois le modèle coopératif Mondragón connaît aussi ses limites. En effet les coopératives détiennent plus de 140

filiales dont les salarié·e·s ne sont pas organisés selon le même modèle. Ainsi au début des années 2000 dans le groupe Mondragón, moins d'un·e salarié·e sur deux était un·e coopératrice·eur. Ainsi quand en 2005, Ulgor devenue entretemps Fagor Electrodomésticos, rachète le spécialiste français de l'électroménager Brandt en France et ses 2'000 salariés afin d'atteindre une taille critique suffisante, les salarié·e·s ne sont pas intégré·e·s comme coopératrice·eur. Fagor restructure cette entreprise comme d'autres l'auraient fait. L'échec est total en 2013 quand Fagor-Brandt dépose le bilan et certains parleront même de fin du mythe. L'organisation sous forme de filiales, trahit certainement les principes de transformation sociale et d'universalité.

Cette expérience singulière en fait-il pour autant une alternative au capitalisme? Dans la structure coopérative, la preuve est faite que la sécurité de l'emploi n'est pas un frein à la croissance du groupe tant en termes de chiffres d'affaires que d'effectifs. Aussi les plus bas salaires sont au moins deux fois plus importants que le salaire minimal espagnol. Les cadres de Mondragón reçoivent moins comparativement à d'autres cadres du secteur capitaliste, le rapport salarial étant d'environ 6,5. Toutefois, même si la propriété est collective, elle n'en reste pas moins privée et les écueils liés à cette dernière, notamment la création de filiales et l'internationalisation renforcent des contradictions. Le modèle coopérativiste Mondragón représente en tout cas une alternative au mode de gestion capitaliste d'une entreprise.

Mathieu Gasparini

Les principes coopérativistes de Mondragón

Principes énoncés par Fernando Gomez-Acedo, ingénieur, coopérateur et successivement directeur ingénierie, directeur usine, gérant industriel, président, directeur général et directeur de division à Fagor/ Mondragón.

- **La libre adhésion:** la coopérative est ouverte à toute personne qui, de façon libre et volontaire, partage nos principes – à condition bien entendu que nous ayons du travail à lui proposer.
- **L'organisation démocratique.** L'assemblée générale élit le conseil d'administration, et celui-ci désigne le directeur général.
- **La souveraineté du travail.** Les décisions ne sont pas prises en fonction du volume de capital disponible, mais en fonction de la volonté des travailleurs réunis en assemblée générale.
- **Les responsables des coopérateurs participent à la gestion de l'entreprise.** Chaque coopérative instaure un conseil social qui a la charge de contrôler et d'évaluer les décisions du conseil d'administration, dont celui-ci doit lui rendre compte chaque mois.
- **La solidarité financière.** Les coopératives doivent s'aider mutuellement en cas de difficulté, aussi bien au niveau sectoriel qu'au niveau d'un territoire.
- **L'intercoopération.** Partenariat entre coopératives mais aussi avec l'environnement, dans un souci d'efficacité entrepreneuriale.
- **La transformation sociale.** Les coopératives contribuent à rendre la société plus conforme à leurs propres principes.
- **L'universalité** implique la solidarité avec tous ceux qui, dans le monde, travaillent en faveur d'une démocratie socioéconomique.
- Les coopératives se préoccupent d'organiser l'éducation coopérative et professionnelle. MG

Parti socialiste et coopératives

En décembre 2016, le Parti socialiste suisse réaffirmait «la tradition ancestrale des coopératives suisses». Dans les années 1920, les coopératives devaient favoriser l'accès aux produits de base et garantir une rémunération acceptable des productrices-eurs. Aujourd'hui, on voit la coopératives comme l'outil permettant de démocratiser l'économie, dans la perspective plus large de «l'économie sociale et solidaire».

DOSSIER Dans son programme de 1920, le Parti socialiste suisse affirme l'importance des coopératives dans une perspective révolutionnaire. La déclaration des principes du programme de 1920 mentionne en particulier que «la classe ouvrière tente d'influencer le mécanisme de fixation des prix des biens de première nécessité et de réduire les marges par l'organisation coopérative de la production et de la distribution». C'est ainsi que les coopératives seront, «dans l'État prolétarien, l'organe de la distribution générale des biens». On le voit, dans les années 1920, le rôle imparti aux coopératives est d'assurer l'accès aux biens de première nécessité, dans un esprit d'entraide et de solidarité. Parmi les secteurs qui doivent être organisés de manière coopérative, ce programme mentionne en particulier «la production du pain, du lait et de la viande, ainsi que la distribution de médicaments», mais aussi le secteur bancaire, l'habitat ainsi que la prévoyance vieillesse et invalidité.

Consommation et production

Lorsque le PS se dote, en 1935, d'un nouveau programme, celui-ci fait toujours la part belle aux coopératives, mais la perspective a changé. L'accent est moins mis sur la satisfaction de la demande (accessibilité des biens de première nécessité à prix réduits), mais plutôt sur l'offre. Le programme de 1935 mentionne que le PS soutient les mouvements coopératifs qui sont nés de l'entraide parmi les productrices-eurs et les paysan-e-s, et que le parti y voit un moyen de réaliser une économie

collective. Plus concrètement, ce programme indique que les coopératives doivent garantir un revenu paysan correct, pouvoir acquérir des terrains en faveur des petit-e-s productrices-eurs pour lutter contre la rente foncière, et permettent de limiter les prix des biens agricoles en rationalisant la production; elles doivent permettre de moderniser l'industrie et de relancer la production organisée par les travailleuses-eurs eux-mêmes.

Ces exemples de programmes socialistes, distants seulement d'une quinzaine d'années, montrent que les coopératives peuvent se voir attribuer des fonctions très différentes dans un programme de gauche. Même si certains principes fondamentaux restent les mêmes – l'entraide, la collectivisation de certains pans de l'économie, la soustraction de la production au grand capital – les objectifs assignés au mouvement coopératif peuvent même parfois être contradictoires. Garantir des prix équitables aux productrices-eurs est toujours, dans une certaine mesure, en contradiction avec l'objectif de garantir un accès généralisé aux biens de première nécessité.

Une économie participative

Le programme actuel du Parti socialiste suisse a été adopté au Congrès de Lausanne de 2010. Sur le volet économique, une prise de position sur la démocratie économique a été adoptée en 2016 à Thoune. Dans ces deux documents, le PS affirme bien entendu son soutien au mouvement coopératif. Il tente de réconcilier les objectifs parfois contradic-

toires assignés aux coopératives en élargissant la perspective. Il s'agit de montrer qu'en obéissant au principe «une personne, une voix», les coopératives sont organisées sur des principes démocratiques qui permettent la participation des associé-e-s, mais aussi la prise en compte de problèmes plus généraux, comme la satisfaction des besoins de tout-te-s ou encore la nécessité de réduire l'empreinte écologique.

Ainsi, dans les années 2000, le PS Suisse, sans renier les objectifs traditionnels qu'il a toujours assignés aux coopératives (accès aux biens de première nécessité, en particulier au logement, limitation de la rente foncière, facilitation de l'accès au crédit pour les PME par les banques coopératives) ajoute la dimension démocratique et participative. Il s'agit de montrer que les coopératives permettent d'expérimenter d'autres formes de gestion d'entreprise, d'accepter de prendre certains risques que les sociétés axées sur la rentabilité ne prendraient pas, ou justement d'intégrer les coûts externes. Ainsi, le mot d'ordre est maintenant d'inscrire les coopératives dans la perspective plus large de «l'économie sociale et solidaire» – pour faire bref, les coopératives font partie de cet ensemble d'entreprises et d'initiatives qui visent à produire différemment que les acteurs capitalistes axés sur le profit. La définition est vague car elle décrit une réalité très vaste et pas toujours bien cernée. Un enjeu de politique économique de ces prochaines années sera, pour la gauche, de définir des axes d'action allant au-delà des déclarations d'intention, tout en veillant à laisser suffisamment d'autonomie à un secteur qui fonctionne sur la coopération de ses membres.

Arnaud Thiéry

Que faire des coopératives?

La longue histoire des coopératives s'est-elle définitivement interrompue au milieu du XX^e siècle, reléguant ses héritières contemporaines au rôle peu enviable de survivantes d'un temps passé?

DOSSIER Si nous croyions que les coopératives étaient devenues des institutions anachroniques, nous n'aurions pas consacré notre dossier à ce thème. Les coopératives doivent au contraire redevenir l'un des piliers de la gauche et du mouvement socialiste, aux côtés et en interaction avec les syndicats et les partis politiques, comme ce fut le cas pendant quelques décennies.

Espaces de liberté

Les coopératives permettent de construire des espaces de liberté à l'intérieur de sociétés dominées par les institutions du capitalisme. Se demander si elles sont «anticapitalistes» (sans que l'on définisse très bien ce que l'on entend par là, généralement) a à cet égard peu de sens. Elles s'insèrent évidemment dans des économies capitalistes, en étant intégrées à des marchés – la production et la distribution agricole, le logement, l'industrie, la banque et l'assurance – qu'elles ne contrôlent ni ne dominent, et en reproduisant parfois certains des modes de fonctionnement des entreprises traditionnelles.

Mais, dans le même temps, elles subvertissent la logique capitaliste sur deux points fondamentaux: en refusant la maximisation des profits et en instituant un mode alternatif de propriété sur les moyens de production. Comme il s'agit de deux institutions essentielles du capitalisme, on aurait donc tort de minimiser la dimension subversive des coopératives.

Autogestion et responsabilité

Les coopératives se distinguent encore par une autre qualité: l'éducation. Dans une coopérative d'habitation, on apprend à gérer un habitat collectif, dans une coopérative de production, à organiser le travail selon certains principes et à se le répartir de la manière la plus juste possible, dans une coopérative de distribution, à faire face aux problèmes spécifiques de logistique, etc. En bref, les coopératives apprennent à leurs membres l'autogestion, avec toutes les difficultés et les responsabilités que celle-ci implique.

Enfin, nous parlions plus haut d'espaces de liberté qui se

situent, non pas à l'écart, mais bien à l'intérieur et si possible au milieu de nos sociétés. Ce que sont encore aujourd'hui les services publics, qui eux aussi subvertissent le fonctionnement et l'imaginaire capitaliste sur des points tout à fait fondamentaux, on ne peut que souhaiter que les coopératives le redeviennent. Il ne s'agit pas prioritairement de démontrer en actes que les coopératives fonctionnent «mieux» que les entreprises traditionnelles – même si, comme nous l'avons vu dans ce dossier, c'est bien le cas – mais surtout de montrer qu'il est possible de faire fonctionner autrement les activités dans les domaines où des coopératives sont actives, et que ce fonctionnement est plus démocratique, plus égalitaire et plus durable.

Durant toute leur existence, les coopératives ont dû affronter l'adversité du patronat et des capitalistes, avec la complicité très active de l'État la plupart du temps. S'il fallait une preuve de leur potentiel émancipateur par rapport aux institutions capitalistes, nous pensons que celle-ci a ainsi été administrée, peut-être plus exemplairement d'ailleurs, par ses adversaires même.

La rédaction

Pour aller plus loin

Livres

- Benoît Borrits, *Coopératives contre capitalisme*, Paris, Syllepse, 2015.
- Benoît Borrits, Aurélien Singer, *Travailler autrement, les coopératives*, Paris, Éditions du Détour, 2017.
- Claude Cantini, «Yverdon 1907: grève des cigarières, répression et cigarette syndicale», *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, n° 26, pp. 40-48.
- Collectif, «Syndicats et coopératives de travail: bilan et perspectives», *Journal international de recherche syndicale*, vol. 5, n° 2, 2013 (disponible sur le site de l'OIT).
- John Curl, *For All the People, uncovering the hidden history of cooperation, cooperative movements, and communalism in America*, Oakland, PM Press, 2012.
- André Lasserre, *La classe ouvrière dans la société vaudoise, 1845 à 1914*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1973, pp. 413-420.

- Pierre Liret, *La solution coopérative*, Paris, Les Petits Matins, 2016.
- Jacques Prades, *Comment résister au capitalisme? Tous en coopératives!*, Aubiet, Le vent se lève, 2015.
- Andrés Ruggeri, «Occuper, résister, produire», *autogestion ouvrière et entreprises récupérées en Argentine*, Paris, Syllepse, 2015.
- Mario Scascighini, *La maison du peuple, le temps d'un édifice de classe*, Lausanne, PPUR, 1991.
- Patricia Toucas, *Les coopérateurs, deux siècles de pratiques coopératives*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2005.

Sites Internet

- Alliance coopérative internationale: www.ica.coop
- Organisation internationale des coopératives de production industrielle, artisanale et de services (Cicopa): www.cicopa.coop.
- Secteur «coopératives» de l'Organisation internationale du travail (OIT): www.ilo.org

Presse

Ringier et Tamedia abdiquent: vive Fijou!

La presse romande est en ébullition après les vagues de licenciements au Temps, à 24 Heures et à la Tribune de Genève, sans parler de la disparition de L'Hebdo. Parce que la presse d'opinion ne peut survivre sans une presse d'information diversifiée, indépendante et financièrement solide, ces événements nous touchent directement. Pour poser quelques premiers jalons d'un débat qui est loin d'être terminé, nous accueillons dans ce numéro Chantal Tauxe, qui fut rédactrice en chef adjointe de L'Hebdo de 2009 à 2016 et qui a vécu toutes les dernières transformations de la presse écrite de l'intérieur.

Fijou. Verra-t-on bientôt ce petit acronyme figurer dans l'impressum d'une publication ou d'un site online, comme on distingue le soutien de Cinéforum à la fin du générique d'un film?

Rembobinons. Fijou signifie fonds pour le financement du journalisme. Sa création est proposée par Médias pour tous, une association constituée à l'initiative des réalisateurs Frédéric Gonseth et Gerald Morin. Leur volonté première est de combattre l'initiative «no billag» qui menace la SSR. Mais, dès l'automne 2016, au vu des licenciements chez Tamedia et Ringier Axel Springer, le périmètre des activités de Médias pour tous s'est élargi.

Très vite est née l'idée de concevoir un fonds de soutien aux médias, alimenté par les collectivités publiques, sur le modèle des dispositifs existant dans le champ culturel, tel le fameux Cinéforum, doté par les cantons, les villes et la Loterie romande d'environ 10 millions de francs par an.

À terme, Fijou pourrait subventionner le lancement de nouveaux projets journalistiques, l'innovation dans des médias déjà existants, l'encouragement à l'abonnement de certains groupes-cibles, des projets d'enquête, une aide d'urgence à des titres en péril...

L'immense avantage de Fijou est de permettre une aide

publique directe, tout en garantissant l'indépendance des rédactions. Fijou ne sera pas un arrosoir, les demandes de soutien devront satisfaire un certain nombre de conditions. Ce fonds sera un appoint, un gage de stabilité pour des médias qui continueront à financer leurs activités via les lecteurs, le *crowdfunding*, des mécènes, ou d'autres «business models» plus classiques.

Rapidement réalisable pour peu que la volonté politique suive, Fijou ne saurait à lui tout seul sauver un paysage médiatique en pleine tourmente, en Suisse romande comme ailleurs. Pour affronter la révolution numérique, l'érosion inexorable des recettes publicitaires comme le désengagement des grands éditeurs, c'est tout l'écosystème des médias qui doit être repensé.

Vers une mise en commun?

D'autres propositions ont émergé comme celle de Media Forti: créer une plateforme nationale pour les médias *online*, afin que les rédactions utilisent toutes la même infrastructure technique. Les coûts de développements informatiques grèvent les budgets des rédactions naissantes: on est contraint d'y engager plus de développeuses-eurs que d'enquêtrices-eurs. Une infrastructure publique commune serait utile, d'autant plus

qu'elle pourrait aussi procurer un dispositif de micropaïement simple, efficace et sûr.

Afin de financer cette plateforme, on pourrait taxer les diffuseurs (swisscom, cablecom), taxer la vidéo à la demande (Netflix), taxer les fenêtres publicitaires de télévisions étrangères (combat perdu naguère par la SSR mais qui pourrait être rouvert avec d'autres petits pays comme la Belgique et l'Autriche qui souffrent du siphonage des recettes). Une part des revenus publicitaires excédentaires de la SSR et une part de la redevance pourraient également fournir des ressources.

Longtemps le paysage médiatique romand a défié les lois du marché: sur un petit territoire ont prospéré des quotidiens et des magazines, qui ont rapporté des millions de francs à leurs éditeurs. Un petit miracle, le reflet de la bonne santé économique du pays et d'un fédéralisme nourrissant le cloisonnement des débats.

Pas de regrets

Tempi passati, les recettes publicitaires ont fondu comme neige au soleil, les éditeurs privilégient la rentabilité à outrance et oublient leur responsabilité sociale.

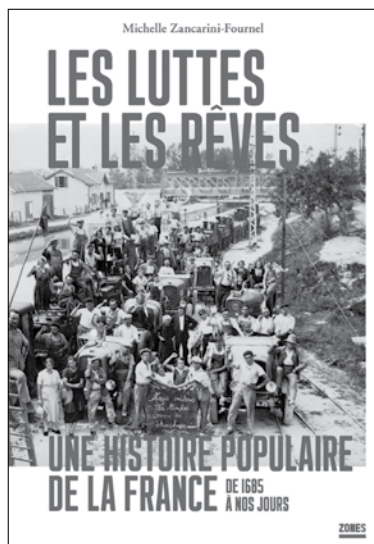
Mais les regrets ne servent à rien. Seules certitudes, la presse est un bien commun, le journalisme un métier, une expertise de professionnel·les qui ne peut reposer sur le seul bénévolat. Personne n'exige des boulangères-ers qu'ils travaillent gratuitement.

Tout est à reconstruire. C'est l'heure de vérité et des actes pour toutes celles et tous ceux qui se disent attachés au débat démocratique.

*Chantal Tauxe
Journaliste, membre de Médias
pour tous et du collectif
bonpourlatete.com*

Livres

Une histoire populaire de la France



Voici un livre que beaucoup attendaient depuis longtemps. Il était plus que temps qu'une historienne s'attelle à réaliser pour la France ce que Howard Zinn avait fait pour les États-Unis il y a plus de trente ans: écrire une histoire populaire du pays. En anglais, le titre du livre de Zinn, *A People's History of the United States*, a un double sens évi-

demment volontaire, puisque il signifie à la fois une histoire *du* peuple et une histoire *pour* le peuple, écrite à son intention. En rédigeant *Les luttes et les rêves* (un titre repris d'une phrase de Victor Hugo), Michelle Zancarini-Fournel a eu la même ambition, à savoir raconter l'histoire de France du point de vue des «gens de peu», et faire en sorte que le volume s'adresse à tout le monde, et non à un public strictement universitaire ou historien.

Le pari est réussi, en particulier parce que Zancarini-Fournel s'est souvenue qu'il n'est pas d'histoire, y compris la plus érudite, y compris la plus austère, qui ne soit pas *racontée*. C'est donc un récit qu'elle nous propose dans *Les luttes et les rêves*, lequel permet de suivre les aventures, les peines et les joies de toutes les subalternes qui ont fait l'histoire de la France et qui sont la plupart du temps invisibles dans les livres d'histoire, encore trop souvent attachés aux

«grands hommes» et aux «grands événements».

On y parle des populations colonisées bien sûr, puisque la date à laquelle débute ce récit, 1685, correspond à l'édiction du Code Noir. On y parle des femmes, car l'historienne féministe qu'est Zancarini-Fournel a tenu à leur accorder une place importante dans son livre. On y parle, en fait, du «peuple» dans toutes ses acceptions: peuple de Paris durant les journées révolutionnaires de 1789 ou de 1848, peuple paysan longtemps si important en France, peuple ouvrier, peuple des soldats dans les tranchées, peuple des immigré·e·s venu remplacer les ouvrier·e·s d'antan, etc.

Faire revivre ces voix, rappeler cet héritage qu'il faut préserver contre toutes les tentatives d'oubli, offrir enfin un récit alternatif de l'histoire de France, ce sont là quelques-unes des réussites de ce livre admirable, qui est véritablement à mettre entre toutes les mains.

Antoine Chollet

À lire: Michelle Zancarini-Fournel, *Des luttes et des rêves, une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2016

Cinéma

L'ordre divin

Après *Les Suffragettes*, qui revenait en 2015 sur le mouvement pour le droit de vote des femmes, sa répression et sa pratique de l'action directe dans l'Angleterre du début du XX^e siècle, un film se penche enfin sur le même sujet dans le contexte suisse, où il aura fallu attendre 1971 pour obtenir l'égalité sur le plan des droits politiques.

Centré sur un petit groupe de femmes tentant, d'abord timidement, puis avec de plus en plus d'enthousiasme et de force, de faire entendre les revendications féministes dans un village appenzellois conservateur, le film de la réalisatrice Petra Volpe réussit à merveille à révéler le politique dans l'intime et le quotidien: les revendications géné-

rales de justice et d'égalité portées par les protagonistes tirent en effet toute leur force précisément de leur enracinement dans des situations d'oppressions particulières vécues dans l'entre-soi villageois, connues de toutes mais devant être élaborées politiquement et dénoncées publiquement pour enfin devenir scandaleuses.

Traité sur le ton de la comédie et tout-à-fait accessible, il n'en reste pas moins que le film, selon sa réalisatrice, «parle aussi de courage civil et de démocratie».

Gabriel Sidler

À voir:
L'ordre divin (réal. Petra Volpe, Suisse, 2017, 97')



**Le désert des ambitions, avec
Albert Cossery**
Rodolphe Christin
Paris, L'échappée, 2017
143 pages



Rodolphe Christin, qu'on connaissait pour sa critique du tourisme développée dans *L'usure du monde* (voir *Pages de gauche* n° 139), vient de publier un livre consacré à l'œuvre d'Albert Cossery (1913-2008), écrivain de langue française né en Égypte mais sédentarisé dès 1945 dans une chambre d'hôtel de Saint-Germain-des-Prés, dandy discret qui proclamait écrire «pour que quelqu'un qui vient de [le] lire n'aille pas travailler le lendemain».

Le catalogue dressé des thématiques présentes dans l'œuvre de Cossery n'est pas sans intérêt, mais le ton parfois sentencieux de l'ouvrage peut lasser, et invite surtout à aller (re)lire directement les magiques romans qu'il évoque. Prenant souvent pour héros des personnages de mendiants philosophes au nihilisme jovial (*Mendiants et orgueilleux*, comme le proclame un de ses titres), ridiculisant les puissant-e-s et les prétentieux-ses de tous bords dans le décor solaire et paresseux des bas-fonds du Caire, les huit romans d'Albert Cossery sont autant de fables subversives, d'hymnes à la dérision et à une sagesse populaire rieuse et truculente.

S'il faut certes y déplorer une forme de misogynie latente, on recommandera malgré tout chaudement ces livres pour la pause estivale, ce qui pourra éventuellement inciter certain-e-s à se risquer à la prolonger par la vertu d'une sereine désertion de l'esclavage salarial... *GS*

**Maintenant
Comité invisible**
Paris, La fabrique, 2017
155 pages

Depuis dix ans, une petite équipe facétieuse baptisée «comité invisible» a pondu quelques volumes dont les ventes ont généralement été inversement proportionnelles à leur intérêt. Autoproclamés champions toutes catégories de la radicalité, nos invisibles commissaires tirent sur à peu près tout ce qui bouge dans la politique réelle, adoptant une posture esthétisante sur les événements qui se révèle rapidement insupportable.

Le dernier opus du «comité invisible» réactive à l'identique le cadre d'analyse que ce dernier nous inflige depuis maintenant une décennie. Celui-ci est assez simple, et pour tout dire peu original: la situation est catastrophique, et de quelques marges commence déjà à surgir la révolution.

Nos commissaires invisibles sont persuadés que la société ne tient plus qu'à un fil, et qu'elle peut s'effondrer à tout instant. L'imminence de la catastrophe est leur marque de fabrique analytique, et elle vaut exactement ce que cette idée a toujours valu, c'est-à-dire pas grand chose. Elle donne raison à tous les conservatismes en confirmant leur peur panique du délitement de la société, et elle offre une analyse de la situation présente complètement faussée en faisant croire aux crédules que le grand soir est non seulement à portée de main, mais qu'il va advenir très prochainement. Le «comité invisible», c'est le millénarisme chic de ce début de XXI^e siècle, l'eschatologie en chambre, sans engagement ni risque. On prophétise la fin du capitalisme, mais sans oublier de collecter ses droits d'auteur à la fin du semestre... *AC*



**Contrôle. Comment s'inventa
l'art de la manipulation sonore**
Juliette Volcler
Paris, La découverte/Cité de la musique - Philharmonie de Paris, 2017
158 pages

Déjà auteure du livre *Le son comme arme*, consacré aux usages policiers et militaires du son, Juliette Volcler vient de publier *Contrôle*, un nouvel ouvrage dans lequel elle s'attache à suivre le parcours surprenant d'un ingénieur du son américain méconnu, Harold Burris-Meyer, qui semble personnifier à lui seul les usages et fantasmes liés aux technologies du son au XX^e siècle.

D'abord homme de théâtre passionné par les dispositifs de spatialisation du son qui s'inventent alors, dans les années



1940, et dont il est convaincu qu'avec eux «vous pouvez forcer les spectateurs à rire ou à pleurer», il se retrouvera par la suite expert à la Muzak Corporation, entreprise qui vendait de l'«ambiance sonore sur abonnement» en rationalisant la musique dans un but de contrôle comportemental (et dont le nom en est venu à désigner l'entier de la dite musique d'ascenseur), puis enfin à travailler pour l'armée états-unienne sur les effets psycho-acoustiques ou l'usage de leurres sonores.

Si la figure à la fois exemplaire et grotesque de Burris-Meyer illustre aussi bien les nombreuses tentatives de manipulation par le son que – et tant mieux! – leurs relatifs échecs, elle éclaire cependant «ce moment où la technologie, portée par le système capitaliste, s'est muée en instrument de domination pour façonner un rapport au monde qui prévaut aujourd'hui encore dans les pays occidentaux». *GS*

Vu, Cévu**Illustrations**

Les illustrations non légendées de ce numéro sont toutes issues d'une série de photographies consacrée au mouvement coopératif en Finlande, mise à disposition librement par le Finnish Museum of Photography.



Le petit Donald adore casser... (les accords)

JAB

CH-1450 Sainte-Croix

Adresse de renvoi: Pages de gauche
Case postale 7126, 1002 Lausanne

Salle des pas perdus**La certitude d'être remplaçable**

Le système politique suisse a ceci de particulier que ses figures les plus importantes ne sont jamais autant appréciées que lorsqu'elles démissionnent de leur poste. En fonction, il est coutume de railler nos «sept sages» pour leurs insuffisances, leur incompétence ou leur aspect falot (et il faut bien dire que nous avons été généreusement servis sur ce critère ces dernières années). Une fois partis, il peut en revanche nous arriver de les regretter un peu...

Didier Burkhalter a donc annoncé sa démission. Que n'a-t-on pas lu sur sa soudaine «dignité», sur sa stature retrouvée d'«homme d'État», supposément perdue après une année présidentielle durant laquelle, de l'avis presque général, il aurait montré toute l'étendue de sa stature. Dans un discours tout d'humilité, le bientôt retraité a cherché

à faire comprendre qu'il y avait autre chose que le Conseil fédéral dans la vie. L'un des avantages immenses du système du gouvernement collégial, en plus de diviser le pouvoir au plus haut niveau (et donc de l'affaiblir, ne fût-ce qu'un petit peu), c'est de rendre chacune des personnes qui l'occupent inutile, ou du moins remplaçable. Et n'est-ce pas là d'ailleurs l'un des principes d'un gouvernement démocratique?

Si l'on veut être généreux à l'égard de Burkhalter, on dira donc qu'il a fait preuve – au moins verbalement, pour le reste, c'est une autre affaire... – d'une qualité éminemment démocratique au moment de démissionner: la certitude d'être remplaçable. Et à son adresse, pour le rassurer peut-être, nous pouvons lui dire que nous en sommes au moins aussi certains que lui! AC